Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Conseil municipal du 6 avril 2023

Présents

LIENHARD Gilbert
LEROY Martine
BONNET Yannis
OUVRY Stéphanie
MARASI Jean-Pierre
GUIBLIN Christine
BREUZET Nadine
MILLIARD Annie
PONSONNAILLE Patrick
DEDISSE Alain
CASSERA Frédéric
COLONEL Corinne
BLANDIN Alexandre
GUILLAUME Florence
TABBAGH GRUAU Carole
VENEAU Michel
REBOULLEAU Sylvie
QUILLIER Pascale
LECLERC Lucie
BOUCHER-BAUDARD Alexandre
BOREL Martine
BOUJLILAT Hicham

Absents

RENAUD Michel	Pouvoir à LEROY Martine
BOULOGNE Béatrice	Pouvoir à DEDISSE Alain
REBY Denis	Pouvoir à BONNET Yannis
GABEZ Frédéric	Pouvoir à OUVRY Stéphanie
PABIOT Pauline	Pouvoir à BREUZET Nadine
DENIS Isabelle	Pouvoir à BOUJLILAT Hicham

Monsieur LIENHARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. M. Daniel GILLONNIER, maire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, est indisponible pour raisons de santé. Il vient de subir une opération chirurgicale importante. Il s'excuse auprès de vous tous pour son absence. Je lui souhaite prompt rétablissement.

Selon l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales, le maire empêché d'exercer ses fonctions est remplacé de plein droit par le premier adjoint au maire.

Pour ce Conseil municipal du jeudi 6 avril 2023, le quorum est atteint.

Mme Isabelle DENIS a donné pouvoir à M. Hicham BOUJLILAT. M. Denis REBY a donné pouvoir à M. Yannis BONNET. Mme Pauline PABIOT a donné pouvoir à Mme Nadine BREUZET. M. Frédéric GABEZ a donné pouvoir à Mme Stéphanie OUVRY. M. Michel RENAUD a donné pouvoir à Mme Martine LEROY. M. Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à M. Gilbert LIENHARD.

Secrétaire de séance : M. CASSERA. Merci.

COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Cosne-Cours-sur-Loire, le 31 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 6 avril 2023 à 19 heures

SALLE DU PALAIS DE LOIRE
Rue du Général de Gaulle à Cosne-Cours-sur-Loire

ORDRE DU JOUR

I – COMMANDE PUBLIQUE

I-IV – Autres contrats

1. Convention de passage et de tréfonds au profit d'Enedis sur la parcelle 091 AL 215.

III – DOMAINE ET PATRIMOINE

III-II – Aliénations

2. Cession de la parcelle cadastrée AB n° 127 au profit de M. Perche.

IV – FONCTION PUBLIQUE

IV/II – Personnels contractuels

3. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

mairecosnesurloire.fr
ville cosne
villedecosne
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages - BP 123 58206 Cosne-Cours-sur-Loire cedex
Tél : 03.86.26.50.00
Fax : 03.86.26.50.16
cosne@mairiecosnesurloire.fr

V – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

V-III – Désignation des représentants

4. Constitution des commissions municipales – modification.

VII – FINANCES LOCALES – EXERCICE 2022

VII/I – Décisions budgétaires

5. Compte de Gestion : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
6. Compte Administratif : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
7. Affectation des résultats : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.

VII/X – Divers

8. Bilan des acquisitions et des cessions.
9. Rapport sur la formation des élus.

VII – FINANCES LOCALES – EXERCICE 2023

VII/I – Décisions budgétaires

Information à destination du Conseil municipal avant le vote du Budget primitif 2023
Indemnités des élus de l'assemblée

10. Budget Primitif : Ville, Eau, Assainissement et STIC.
11. Autorisations de programme et d'engagement et Crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes.

VII/II – Fiscalité

12. Fiscalité locale – Vote des taux des "impôts ménages".

VII/V – Subventions

13. Attribution d'aides en faveur de la transition écologique.
14. Subvention Fonds Façade dans le cadre d'un ravalement de façade.
15. Subvention de fonctionnement et d'équipement aux associations.

VII/X – Divers

16. Affectation des dépenses rentrant dans l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

VIII – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES

VIII/IX – Culture

17. Convention de partenariat entre les établissements et associations participant à la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2023 et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.
18. Convention de partenariat entre l'U.M.I.H. (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Nièvre) et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2023.
19. Convention de partenariat entre C.H.R. Boissons et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2023.

IX – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

IX/I – Autres domaines de compétences des communes

20. Avenant convention Application du Droit des Sols – renouvellement adhésion commune de Pougny.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

- Poursuite de l'Acte 2 du programme Action Cœur de Ville.
- Extension du périmètre Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Daniel GILLONNIER
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (NIEVRE)

3

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du 23 février 2023

Monsieur LIENHARD : Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ?

Oui, Monsieur BOUJLILAT.

Monsieur BOUJLILAT : Je voudrais d'abord m'associer à vos mots liminaires pour souhaiter un prompt rétablissement à Daniel GILLONNIER. Je pense que c'est le plus important. Je souhaite qu'il puisse revenir le plus rapidement possible, également.

Par rapport à l'appel que vous venez de faire et au nombre d'excusés, on voit quand même des rangs très épars. On a une absence pour raisons professionnelles de notre côté, mais avec sept absents de votre côté, cinq qui ont donné pouvoir, deux qui n'ont pas donné pouvoir apparemment, il y a quinze présents pour la majorité sur vingt-deux. Vous avez presque le quorum grâce aux oppositions. Je tenais quand même à le souligner. C'est dommage.

Sur le compte rendu, il y avait plusieurs choses qui avaient été évoquées, et j'irai très vite. Par rapport à la maison de santé, on nous avait annoncé divers éléments, mais nous nous étions interrogés quant au fait que la commission municipale Santé ne s'était pas réunie. Il avait été indiqué, lors du dernier Conseil municipal du 23 février 2023, que la commission se réunirait. Je pense que vous n'avez toujours pas de date à nous donner, mais je souhaiterais que la commission puisse se réunir assez vite, pour évoquer les différents dossiers.

Ensuite, en page 13, Monsieur LIENHARD, vous indiquiez que, par rapport au tracé d'ENEDIS, vous aviez promis de transmettre le tracé du poste source jusqu'au champ solaire de l'aérodrome. À ce jour, nous n'avons toujours rien reçu.

Monsieur LIENHARD : Je n'ai pas de réponse, pour l'instant, d'ENEDIS. Nous sommes en train d'y travailler. Dès que j'aurai une réponse, je vous la transmettrai.

Monsieur BOUJLILAT : Mais vous aviez le tracé. Vous aviez dit que vous aviez déjà le tracé. Je ne sais pas à quelle question vous attendez une réponse d'ENEDIS. Mais ce dont je parle, c'est du trajet dont vous aviez parlé ; vous aviez dit que vous aviez un tracé et que vous alliez nous le transmettre.

Monsieur LIEHNARD : Vous vouliez le tracé complet ? C'est ce que vous aviez demandé ?

Monsieur BOUJLILAT : Oui. Vous l'avez, quand même ?

Monsieur LIENHARD : Oui. Le tracé complet ?

Monsieur BOUJLILAT : Oui. Sur le tracé complet, vous aviez dit « oui ». Mais, dans les propriétés, on ne peut pas l'avoir. Si je reprends mes propos (p 13), je vous avais dit que ce n'était pas grave, et que nous souhaitions déjà savoir ce qu'il y avait sur le domaine public.

Monsieur LIENHARD : Nous sommes en train de travailler dessus, comme je vous le dis. Dès que nous aurons la réponse, vous l'aurez.

Monsieur BOUJLILAT : Donc, à ce jour, vous n'avez pas de tracé ?

Monsieur LIEHNARD : Je dis que vous aurez la réponse complète dès que nous aurons le dossier complet.

Monsieur BOUJLILAT : Bon. Eh bien, vous voyez, je suis encore plus inquiet que le 23 février dernier. Vous avez fait voter sur quelque chose pour lequel vous n'avez même pas de tracé. Je suis choqué.

Page 20, c'était une autre promesse, venant cette fois-ci de Yannis BONNET, de transmettre le dossier d'étude d'installation de M. WILMO. À ce jour, nous n'avons rien reçu. C'est en page 20 du compte rendu.

En page 35, Monsieur le Maire nous avait dit que, par rapport au tableau des AP/CP, il nous répondrait plus tard sur le fait de savoir s'il fallait que le tableau soit adossé au débat d'orientations budgétaires. Nous n'avons évidemment là-dessus pas encore de réponse.

En page 51, j'avais essayé de faire part d'une doléance d'une personne par rapport au cimetière Plantenoix ; je ne suis pas allé au bout de la lecture de la lettre de la personne. Il y avait quelques lignes supplémentaires, mais je ne suis pas allé au bout, parce que j'en ai été empêché. Vous aviez indiqué qu'il serait donné une réponse à cette personne. Je voulais savoir si la réponse a été donnée, et quelle était la nature de la réponse donnée.

Monsieur LIENHARD : Pour cette dernière question, cela concerne Monsieur le Maire. Or, Monsieur le Maire n'étant pas là ce soir, c'est lui qui pourra vous répondre là-dessus, car il s'était un peu engagé à voir cela.

Monsieur BONNET, concernant le point soulevé par M. BOUJLILAT, y avait-il une réponse ?

Monsieur BONNET : Non, je n'ai pas adressé le dossier.

Monsieur BOUJLILAT : Quand nous transmettrez-vous ces documents que nous vous avons demandés le 23 février ?

Monsieur BONNET : Pour l'étude concernant la micro-crèche, je m'en excuse. Demain, vous les aurez. C'est sans doute ce que j'ai dit le 23 février, mais, cette fois-ci, je tiendrai parole.

Monsieur LIENHARD : Concernant les AP/CP, quelle était votre question précise ?

Monsieur BOUJLILAT : Ça m'inquiète, parce que j'ai le sentiment que je suis le seul à lire les comptes rendus, et que, même vous, vous ne les lisez pas. Pour les orientations budgétaires, cela a toujours été comme cela, et c'est réglementaire ; il doit y avoir un tableau des autorisations de programme et des crédits de paiement. Pourquoi n'est-il pas joint à ce document ?

Monsieur le Maire m'avait répondu que la question avait été enregistrée et qu'il nous répondrait plus tard. Il n'a pas dit quand était « plus tard ». *« La question est enregistrée ; nous vous répondrons plus tard. »* (p 35)

Monsieur LIENHARD : Cela avait bien été transmis avec le budget ? On est d'accord là-dessus ?

Monsieur BOUJLILAT : Pour l'instant, nous n'avons pas débattu sur le budget. Je parle du compte rendu lié aux orientations budgétaires. J'ai posé une question précise par rapport aux orientations budgétaires ; pas par rapport au budget.

Si vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas grave. Je peux attendre jusqu'au prochain Conseil.

Monsieur LIENHARD : Nous allons rechercher, et nous vous répondrons plus tard.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Merci.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

Monsieur LIENHARD : Concernant les décisions du Maire prises par délégation, avez-vous des remarques ou des questions ?

Madame LECLERC : J'ai une question concernant une décision prise relative à l'accompagnement au recrutement du responsable du service Finances. Accompagnement qui va être effectué par la société Hadley Search, pour un montant total de 8 400 € TTC, ce qui est quand même une somme assez conséquente. Pourquoi en arrive-t-on à passer par une espèce de chasseur de têtes, d'après ce que j'ai compris ?

Sur les 8 400 € TTC, la somme est-elle versée uniquement en cas de recrutement ? Ou bien y a-t-il une partie fixe qui devrait être versée y compris en cas d'échec à recruter ?

Quelle est la durée de cette prestation ? On nous parle d'un éventuel renouvellement de la prestation de six mois en cas de départ volontaire de la personne qui pourrait être recrutée, mais on n'a pas la durée initiale.

Petite précision. Je suis allée voir sur le site internet de la société en question, et j'ai pu constater qu'il y avait une annonce pour un poste similaire à Bracieux, dans l'agglomération de Blois, qui n'a pas trouvé preneur depuis mai 2022. J'espère qu'il y aura une plus grande efficacité pour la Ville de Cosne.

Monsieur LIENHARD : Cet accompagnement au recrutement a été réalisé dans le but de trouver quelqu'un. À l'heure actuelle, nous n'avons personne. Nous avons lancé les recherches, mais, à notre niveau, nous n'avons pas de réponse. Il a donc été décidé de nous faire accompagner par ce cabinet de recrutement. Les tarifs pratiqués en l'occurrence ici sont corrects par rapport à beaucoup d'autres qui sont largement supérieurs. En moyenne, c'est au-dessus de 10 000 € pour un recrutement de ce type. Nous avons choisi le moins-disant. Ce n'est pas nous qui maîtrisons les coûts en la matière, mais nous avons besoin d'un cabinet pour vraiment nous accompagner.

Il semble que nous ayons des problèmes avec le son. Nous allons faire une suspension de séance pour régler la question.

(Suspension de séance pour réglage son)

Monsieur LIENHARD : Veuillez nous excuser pour l'incident technique.

Mme BOULOGNE, qui ne se sent pas bien, a quitté le Conseil. Elle donne pouvoir à M. Alain DEDISSE.

Je poursuis. Madame LECLERC, le but recherché est d'avoir un accompagnement pour le recrutement du responsable du service Finances. Si, dans les six mois, la personne recrutée s'en allait, le cabinet de recrutement serait à nouveau sur de l'accompagnement en vue que soit recrutée une nouvelle personne. Le paiement se fait uniquement dans le cas où nous recrutons.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur BOUJLILAT : Je ne vous poserai pas la question qui vient de vous être posée, même si je l'avais notée.

Ma question est liée à cela. Je n'ai pas vu passer le coût du cabinet qui a élaboré les quarante pages du document relatif au débat d'orientations budgétaires. Il s'agissait du cabinet RCF, que vous aviez mandaté. Pourriez-vous nous dire le coût lié à la production de ces quarante pages ?

Monsieur LIENHARD : Nous n'avons pas le coût exact ici, mais nous vous le donnerons.

Monsieur BOUJLILAT : Si je puis me permettre, pourriez-vous nous dire quand vous nous le donnerez ? Cela m'évitera de vous re-poser la question au prochain Conseil municipal.

Monsieur LIENHARD : Dès que possible. Si nous avons la réponse avant la fin du Conseil, nous vous la donnerons. Nous allons rechercher, pour qu'elle soit donnée avant la fin du Conseil. Si ce n'est pas possible de cette manière, nous vous l'enverrons dès que possible.

Y a-t-il d'autres questions, ou d'autres remarques ? Je vous remercie.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

I – COMMANDE PUBLIQUE

I-IV Autres contrats

1. Convention de passage et de tréfonds au profit d'ENEDIS 091 AL 215

Monsieur LIENHARD : Il s'agit d'une convention de passage avec la société ENEDIS pour des travaux au lieu-dit Saint Lazare, pour le passage de lignes électriques en souterrain sur une longueur de 15 mètres. L'ouvrage sera réalisé sur la parcelle 091 AL 215 appartenant à la commune. Cette parcelle est située sous le pont de la D 114.

Il y a une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros qui sera versée à la commune. Il s'agit d'établir une convention de servitude au profit de la société ENEDIS.

Avez-vous des questions ?

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de servitude au profit de la société ENEDIS,
- **ACCEPTE** l'indemnité unique et forfaitaire de vingt (20) euros versée à la Commune,
- **DIT** que cette convention pourra être publiée à la conservation des hypothèques et que les frais seront à la charge du bénéficiaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et son annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

III – DOMAINE ET PATRIMOINE

III-II Aliénations

2. Cession de la parcelle cadastrée AB n° 127 au profit de M. PERCHE

Monsieur BONNET : L'objet de la délibération porte sur la cession de parcelles qui sont cadastrées AB 127 A et AB 129 D au profit de M. PERCHE. Les deux parcelles concernées sont situées à l'arrière du site de l'école Paul Doumer, en proximité immédiate du parking à l'arrière de l'école Paul Doumer.

M. PERCHE, propriétaire de la maison d'habitation située 24 quai du Sanitas à Cosne-Cours-sur-Loire, parcelle cadastrée AB 66, a émis le souhait d'acquérir une partie des parcelles AB 127 et AB 129 qui jouxtent la sienne. Ce sont donc deux parcelles propriétés communales.

La parcelle AB 127 est louée depuis de très nombreuses années à M. PERCHE. Elle est située à côté du parking de l'école Paul Doumer.

Afin de bien définir les limites de propriété de la commune et de respecter l'emprise du parking de l'école, les parcelles ont fait l'objet d'un bornage dont les frais ont été supportés par l'acquéreur. L'acquisition de M. PERCHE porte donc sur les parcelles AB 127 B pour une contenance de 123 m² et AB 129 D pour 8 m².

Le 7 décembre 2022, comme à l'accoutumée, le service des Domaines a été sollicité, et nous a rendu une estimation sur la valeur vénale du bien en question, estimé au mètre carré à 9,52 € ; ce qui porte le prix de cession à 1 247 €.

Par courrier en date du 9 décembre 2022, M. PERCHE a donné son accord pour l'achat des parcelles au prix précité de 1 247 €.

Évidemment, cette délibération s'appuie sur les articles L 3211-14 et L 2121-29 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Compte tenu de l'avis de France Domaine qui a estimé la valeur à 1 247 €, et vu l'avis favorable à la fois de la commission des travaux, du patrimoine et de l'urbanisme et de la commission des finances, il vous est proposé d'approuver cette cession.

Avez-vous des questions sur ce dossier ?

Monsieur BOUCHER-BAUDARD : La parcelle cédée se trouve en zone constructible. Il y a de la présence d'argile sur la commune de Cosne. De ce fait, va aussi se poser la problématique d'une potentielle étude géotechnique. Nous avions évoqué ce point en commission, et il devait être vérifié si on pouvait arriver à échapper à cette étude géotechnique, à la charge du vendeur, et dont le coût est d'environ 1 500 €. Qu'en est-il de cette étude géotechnique ?

Monsieur LIENHARD : Je n'ai pas de réponse à ce jour.

Monsieur BOUJLILAT : Vous n'avez pas la réponse. Vous nous demandez de voter pour la vente d'un terrain à 1 200 €, qui risque de nous coûter 1 500 € de frais. Cela veut dire que c'est une opération qui va coûter en fait 300 € pour le contribuable. Une étude géotechnique est normalement obligatoire.

Franchement, cela fait plusieurs Conseils municipaux, et celui-là encore, où vous nous demandez de voter des choses, mais où vous n'avez pas de réponse à fournir. Venez avec des dossiers carrés. En plus, il y a des commissions ; le sujet vous est posé en commission. Il faut quand même *a minima* respecter les élus du Conseil municipal qui essaient de travailler un peu, et même de vous donner des conseils. Il y a des choses qui sont à vérifier. Un coup de fil à un notaire, à un professionnel, et en dix minutes vous avez la réponse et vous pouvez nous la donner normalement en Conseil. J'étais prêt à voter cette délibération, mais si on en vient à vendre un terrain à 1 200 €, qu'on y ajoute une étude géotechnique entre 1 000 et 1 500 €, et qu'au final le contribuable est perdant, ce n'est pas normal.

Je ne souhaite pas voter contre cette délibération. Je vous demanderais de la retirer et de nous la soumettre lors d'un prochain Conseil municipal. Je ne vois pas de caractère très urgent sur ce dossier. Si ce n'est pas le cas, nous voterons contre, en tout cas.

Monsieur LIENHARD : Nous n'avons pas la réponse, mais je vous propose que nous gardions ce dossier et que nous le proposions au vote.

Qui est contre ? Sous réserve que nous ayons quelque chose qui nous impose là-dessus, mais, selon ce que me dit M. BONNET, *a priori*, il n'y aurait pas cette obligation, mais nous allons quand même vérifier le point, par acquit de conscience ; c'est tout à fait normal, cela engage des frais de la collectivité.

Nous pouvons passer le point au vote. Si vraiment nous nous apercevons qu'il y a un souci derrière, nous pourrons revenir en Conseil municipal, et le retirer, à ce moment-là.

Monsieur BOUCHER-BAUDARD : Juste pour reprendre, justement si j'avais abordé cette question-là en commission, c'était pour éviter que le sujet soit voté une première fois, qu'on se rende compte que l'étude géotechnique soit nécessaire, et que nous soyons obligés de délibérer une deuxième fois.

Monsieur LIENHARD : Écoutez, je propose que nous passions le point cependant au vote, avec ce que je viens de dire précédemment.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modalités de la vente telles que définies ci-dessus au profit de Monsieur PERCHE ou de toute personne qui viendrait se substituer dans ses droits,

- **DIT** que cette cession sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur et emportera résiliation de la convention de mise à disposition,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Délibération adoptée à la majorité.

IV. FONCTION PUBLIQUE

IV. II – Personnels contractuels

3. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur LIENHARD : Pour assurer la continuité du service public dans certains services municipaux, il est nécessaire de créer des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier durant la période du 1er juin au 31 août 2023.

En conséquence, notamment à la cité technique, Monsieur le Maire propose de recourir à des emplois saisonniers. Ces emplois seront à pourvoir de juin à août 2023, et seront confiés prioritairement à des étudiants majeurs, afin de les aider à financer leurs études. En conséquence, il vous est proposé d'approuver la création de six emplois saisonniers pour la période 2023 : 2 en juin, 2 en juillet, 2 en août, des temps pleins. Les agents ainsi recrutés percevront un traitement brut afférent à l'indice minimum garanti de rémunération.

Avez-vous des questions particulières ?

Monsieur VENEAU : Comme je l'ai dit en commission des finances, nous recrutions, à notre époque, une dizaine de personnes, car souvent il y en avait une ou deux qui partaient pendant cette

période, il nous manquait déjà pas mal d'agents. Mais, là, si vous diminuez encore le nombre, il y a ce problème de départs. Déjà, l'année dernière, il y en a deux qui sont repartis ; si c'est le cas, il ne va plus rester beaucoup de jeunes qui vont être là pour travailler. La période de juin à août est une période intense pour le travail sur les espaces verts. Je pense que c'est donc quand même un peu juste au niveau du nombre de recrutements.

Monsieur LIENHARD : Y a-t-il d'autres questions ?

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE la création de six emplois non permanents à temps complet, pourvus par des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité tels que définis ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

V – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

V-III Désignation des représentants

4. Constitution des commissions municipales

Monsieur LIENHARD : M. Michel VENEAU, président de la liste « l'Avenir avec Vous », souhaite se retirer de la composition de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine.

Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de ladite commission parmi les représentants de la liste « l'Avenir avec Vous ».

M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD se porte candidat.

Avez-vous des questions ?

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, propose la modification suivante :

- Monsieur Alexandre BOUCHER-BAUDARD remplace Monsieur Michel VENEAU au sein de cette commission.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VII / FINANCES LOCALES – Exercice 2022

VII/I – Décisions budgétaires

5. Compte de Gestion : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC

Madame TABBAGH : Nous avons un certain nombre de points qui concernent le vote des comptes de gestion et des budgets. Je propose que je vous expose l'ensemble des comptes de gestion et comptes administratifs et budget d'un seul tenant, et que nous passions au vote ensuite, si cela vous convient.

Monsieur VENEAU : Pour le vote, nous souhaitons que soit séparé le vote du budget des comptes de gestion de celui des budgets de l'eau, de l'assainissement et du STIC.

Madame TABBAGH : Oui, je m'exprimais simplement au niveau de la présentation. Je vais présenter l'ensemble, si ça vous convient, et ensuite, nous pourrons poser les questions, puis soumettre au vote en fonction de l'ordre du jour.

Monsieur BOUJLILAT : J'ai bien compris qu'il y avait une présentation groupée du compte administratif et du budget. C'est la première fois que nous avons cet exercice, d'avoir, en un Conseil municipal, le compte administratif et le budget. Pourquoi pas, sur la présentation ? En revanche, je souhaite que soient dissociés le débat, les remarques ou les questions sur le compte administratif et le débat, les remarques ou les questions sur le budget. Je souhaite que nous évoquions d'abord le compte de gestion et le compte administratif ; et puis que nous évoquions ensuite le budget. Que vous ayez une présentation groupée, cela ne me dérange pas ; en revanche, je souhaite vraiment que nous dissociions les éléments en termes de débats.

Madame TABBAGH : Oui. Pas de difficultés, pour moi.

Cet exercice 2022-2023 est, en effet, inédit en termes de présentation, car nous avons voté le débat d'orientations budgétaires en février et nous votons aujourd'hui le budget 2023 en avril ; nous associons la reprise des résultats et la présentation du compte administratif et du compte de gestion au vote du budget, alors que, précédemment, ces votes étaient réalisés plutôt sur le mois de juin et étaient dissociés de l'examen du projet de budget, qui, lui-même, était voté en décembre.

Comme c'est la première fois, il faut que nous prenions nos marques, mais je suis d'accord avec vous : pour les commentaires, nous pouvons tout à fait les dissocier.

Sur la présentation, je vais lier un peu les commentaires et les analyses entre le budget 2022 et le réalisé 2022 et le budget 2023. Néanmoins, les commentaires pourront être dissociés, et nous pourrons regarder dans un premier temps les comptes administratifs, et, dans un second temps, le budget, d'autant que l'ordre du jour dissocie les points, avec d'autres sujets entre les deux.

Les difficultés liées aux circonstances un peu exceptionnelles d'un service Finances qui n'est pas au complet ont fait que le travail a été moins étalé sur cette partie, car nous avions à la fois le compte administratif et le budget à sortir sur le même Conseil. Je voulais remercier l'ensemble du service Finances pour son travail, particulièrement Mme SENERY, pour qui cela sera le dernier exercice chez nous, puisqu'elle part vers d'autres horizons, et nous lui souhaitons le meilleur. C'était les deux points que je souhaitais évoquer en éléments liminaires.

Je vais commencer par vous donner les grands éléments, sans forcément être exhaustive sur ce rapport.

- **Pour ce qui concerne le budget de la Ville** :

Je vais commencer par les résultats de l'année 2022. Nous avons un résultat en fonctionnement de 3 344 821,67 €. En investissement, nous avons un résultat en déficit de 2 226 312,19 €.

Si l'on compare à 2021, on arrive en 2022 à dégager un autofinancement à peu près similaire à 2021. Ce qui permet de maintenir notre autofinancement à un niveau relativement stable, ce qui ne sera

certainement pas le cas sur 2023, où il risque de diminuer proportionnellement de près de la moitié par rapport aux années précédentes.

En explications liminaires, je voulais vous donner les éléments ayant conduit à ce budget 2023, et vous présenter aussi la réalisation de 2022 en parallèle.

Malgré une hausse des recettes significatives, le budget fut quand même difficile à équilibrer cette année, puisqu'il est fortement contraint par les augmentations des prix de l'énergie, des consommables, et de l'ensemble des prestations que les collectivités peuvent avoir à régler.

Malgré tout, les objectifs que nous nous sommes fixés au travers de ce budget sont les suivants :

- Maintenir les services et les activités qui participent au rayonnement de la ville,
- Maintenir un autofinancement suffisant, malgré tout, qui permette de mettre en œuvre le programme d'investissements. À cet égard, il s'agit notamment de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, et d'autres points qui ne sont pas encore inscrits dans notre plan pluriannuel d'investissements, mais qui le seront certainement à compter de 2024, et c'est le cas pour les abords de l'hôpital, notamment, pour lesquels nous devrons aussi pouvoir financer une partie des aménagements de voirie.
- Maintenir autant que faire ce peut, des taux d'imposition, ce que nous avons réussi à faire. Nous vous présentons donc un budget qui ne propose pas d'augmentation des taux d'imposition. L'objectif est aussi le maintien des tarifs pour les usagers, qui subissent par ailleurs d'autres augmentations du coût de la vie. Il a donc été décidé de maintenir ces tarifs.

Ce budget essaie de traduire les ambitions que nous portons pour la Ville malgré ces différentes contraintes.

Les grandes lignes du budget 2023 sont les suivantes :

Dans la continuité du budget de 2022, l'optimisation du coût des fluides des bâtiments continuera avec la fermeture des salles les plus énergivores sur les périodes hivernales. Il y aura une communication continue pour appuyer les modifications des usages et des consignes dans les bâtiments communaux.

Au niveau des écoles, le budget de fonctionnement par élève est maintenu. Le programme d'investissement dans les écoles continue en 2023, par la finalisation des travaux de sécurisation les plus urgents.

Au niveau de la vie associative, le montant global de subventions 2023 sera maintenu, par rapport à 2022. Une enveloppe projets a pu être dégagée, ce qui n'avait pas forcément pu être le cas sur l'année dernière, permettant aux associations de monter des projets dans l'année, en complément de ceux qui peuvent être vus au travers du contrat de ville. Un effort avait été demandé aux associations en 2021 ; il reste continu, mais nous maintenons qu'aucune association ne sera mise en difficulté, comme nous l'avions déjà indiqué en 2022. Les sections sportives sous contrat d'objectifs et avec des salariés auront un maintien de leurs subventions également.

Au niveau de la solidarité et de la santé, après une baisse ponctuelle de la subvention pour résorber les réserves du centre communal d'action sociale, la subvention attribuée au CCAS passe à 110 000 €, contre 105 000 € en 2021. Au niveau de la santé, les investissements pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire vont monter en puissance en 2023, puis les années à venir. Je rappelle que, suite aux études de faisabilité qui n'ont pas permis d'aboutir sur le site de l'ancien hôpital, les études continuent en 2023, pour une création sur le site des anciennes serres.

Concernant la culture, l'ensemble des rendez-vous est maintenu, avec des formats parfois différents en 2023. On revient à « Garçon, la note » sur deux mois d'été. Le village de Noël, comme en 2022, ne sera pas accompagné d'une patinoire.

Au niveau des efforts sur la transition écologique, la modification des éclairages en LED continue, avec le changement d'éclairage du stade.

Sur la participation citoyenne, le rallye citoyen des jeunes s'est renouvelé en 2023, comme vous avez pu le voir, car il a eu lieu cette semaine. La journée citoyenne aura lieu le 13 mai.

Concernant l'habitat, il y a la continuité de la convention de partenariat avec Nièvre Habitat, et les travaux de résidentialisation, pour un montant total, cette année, de 826 000 € sur l'habitat.

Au niveau de l'attractivité de la commune et de la continuité du plan d'action Cœur de Ville, l'étude sur le quartier ouest a été décalée dans le temps, mais la deuxième phase de l'aménagement de la voie verte se réalisera en 2023.

Nous réalisons également la poursuite de la promotion et de l'animation des marchés, qui continue à bien fonctionner, depuis son lancement en 2021.

Voilà pour les grandes orientations qui ont été regardées au niveau du budget 2023, mais je vais vous détailler ces éléments en vous présentant en même temps la réalisation 2022 chapitre par chapitre au niveau budgétaire.

Je vais commencer par la **section de fonctionnement du budget de la Ville**.

Le total des **dépenses de fonctionnement** prévues au titre du budget 2022 était de 13 088 097,21 €. Ce budget a été réalisé à hauteur de 11 357 502,94 €. Pour 2023, nous vous proposons des inscriptions à hauteur de 13 507 982,35 €.

Les charges à caractère général étaient prévues à hauteur de 2 298 948 € dans le budget 2022. Nous les avons réalisées à hauteur de 1 756 995,89 €. Pour le budget 2023, nous vous proposons des inscriptions à hauteur de 2 521 093 €.

Ce chapitre représente 17 % des dépenses réelles réalisées en 2022. Il représente 22 % des prévisions 2023.

C'est dans ce chapitre que sont inscrites les dépenses liées aux fluides, aux prestations de service, assurances, téléphonie, entretien des bâtiments, voirie, consommables. C'est la vie quotidienne de la collectivité.

Ce taux de réalisation pour 2022 est relativement faible par rapport aux années précédentes, à hauteur de 76,43 % en 2022. C'est principalement dû à la somme que nous avions virée du chapitre 012 vers le chapitre 011 en fin d'année 2022 pour prévoir les dépenses de fluides, qui, finalement, n'ont pas été facturées dans ce *timing*. Nous avions inscrit une somme, dont finalement nous n'avons pas eu besoin pour le moment. Il y a un décalage assez important de factures sur les fluides, sur l'électricité et le gaz, et il est assez difficile de prévoir exactement la date de réception des factures et les périodes qu'elles vont couvrir exactement. Il sera plus facile de faire le point sur une année pleine, avec les factures reçues sur une année entière. En mars-avril, nous sommes parfois en train de payer des factures qui datent de septembre. Ce sont ces contraintes qui ont fait que nous n'avons pas réalisé la somme de 300 000 €. On peut constater une augmentation d'environ 600 000 € sur les fluides si on compare à l'année 2021 et en projetant les prix 2023. C'est la raison pour laquelle on se retrouvera *in fine* avec une prévision pour 2023 de 5 points de plus que la réalisation 2022, à hauteur de 2 521 093 €.

Concernant le chapitre sur le personnel, au budget 2022 nous étions à une prévision à 6 706 781 €. Il a été réalisé à hauteur à 6 643 797,32 €. Nous vous proposons une prévision pour 2023 à 6 884 460 €. C'est une relative stabilisation de nos dépenses de personnel, sachant que, pour 2022, au regard de la somme que nous avions dégagée pour la mettre sur le 011, le taux d'exécution était de l'ordre de 99 %. Le taux de réalisation est donc assez important, du fait aussi de ce virement réalisé en fin d'année, qui a ajusté de manière importante ce chapitre.

Il faut noter également, sur les prévisions 2023, que nous avons un certain nombre d'emplois qui ne sont pas pourvus à l'heure actuelle, et qui ne sont donc pas budgétés entièrement sur l'année. Il y a des difficultés de recrutement sur divers postes de la filière technique ou sur d'autres postes, ce qui fait qu'on a une stabilisation de ce budget lié au personnel.

Sur les atténuations de produits (ch. 014), le budget 2022 était à 130 516 €. La réalisation est à 130 116 €. Il vous est proposé un montant de 180 000 €. Suite à la mise en place de la taxe sur les logements vacants, on retrouvera les dégrèvements éventuels que nous avons comptabilisés aujourd'hui à hauteur de 40 000 €.

Concernant les autres charges de gestion courante (ch. 65), on retrouve dans ce chapitre un certain nombre de contributions, et principalement la contribution au SDIS, les indemnités et les subventions allouées aux associations. On avait un budget 2022 à hauteur de 1 774 694 €, un réalisé 2022 à hauteur de 1 646 674,78 €, et un budget prévisionnel 2023 que nous vous proposons à 1 665 014 €. On a une augmentation de la contribution au SDIS à hauteur de 44 000 €. Il y a un maintien des subventions allouées aux associations, comme je l'ai indiqué.

Je passe ensuite aux charges financières (ch. 66). Les charges financières pour le budget 2022 étaient prévues à hauteur de 114 000 €. Elles sont réalisées à hauteur de 109 950,54 €. La prévision 2023 est à hauteur de 165 000 €. Il s'agit des intérêts de la dette et des encaissements de cautions pour des locations.

Concernant les charges exceptionnelles (ch. 67), elles vont être amenées à disparaître en partie du fait de la mise en place de la nouvelle nomenclature. Au 1er janvier 2023, nous sommes passés à la nomenclature M 57. Tout ce qui est « charges exceptionnelles » et également au niveau des recettes exceptionnelles est à affecter par nature de dépenses. Finalement, il restera ici les annulations de titres, que nous avons budgétées pour 2023 à hauteur de 7 940 €. Le budget 2022 était de 3 352 €. Le réalisé 2022 était de 2 340,18 €.

Concernant les opérations d'ordre (ch. 042), elles s'élèveront pour 2023 à 977 944 €. Pour 2022, elles étaient de 976 272,42 € en réalisation.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement. Elles s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement, que je vais vous présenter maintenant.

Les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour 2022 à 13 088 097,21 €. Elles étaient réalisées pour 2022 à hauteur de 12 371 718,81 €. Pour 2023, elles s'équilibrent avec les dépenses en prévision à hauteur de 13 507 982,35 €.

Au niveau des atténuations de charges (ch. 013), il s'agit principalement des remboursements de salaires et de charges de personnel par l'assurance statutaire pour les agents titulaires et les organismes sociaux pour les agents contractuels en cas de maladie. Au budget 2022, il y avait 164 800 €. Nous avons réalisé 67 772,91 €. Nous budgétons 152 000 € pour 2023. Par prudence, nous ne budgétons que les sommes que nous connaissons déjà. S'il y a des problématiques de maladies en

cours d'année, cela arrive en recettes supplémentaires, d'où le réalisé plus important que le budget sur ce poste-là.

Au niveau des produits des services, domaine et ventes diverses (ch.70) qui concernent principalement les locations de salles et les produits des services, entrées de musées, etc.), on retrouve un budget de 2022 à 218 030 €, une réalisation à hauteur de 274 563 ,03 €. Nous budgétons pour 2023 la somme de 267 930 €, qui correspond à peu près à la réalisation de 2022 avec un peu de prudence.

Pour les impôts et taxes (ch. 73), nous avons budgété en 2022 un montant de 8 405 218 €. Le réalisé a été de 8 580 889,02 €. La prévision pour 2023 est de 8 719 196 €. Les impôts et taxes représentent 70 % de nos recettes, pour 2022, et presque 73 % pour 2023. Ils enregistrent une hausse, principalement due à la hausse des bases, que l'État a décidée par la loi de finances pour 2023, à hauteur de 7,1 %.

Nous avons également budgété 40 000 € de perception de taxe sur les logements vacants, mais qui s'annulent avec la prévision de dégrèvement dont je vous ai parlé tout à l'heure. Par prudence, comme c'est la première année que nous mettons en place cette taxe sur les logements vacants, nous prévoyons des recettes et des dépenses qui s'annulent, et nous pourrons ensuite envisager d'être plus précis les années suivantes, en fonction de la réalité de ce que nous toucherons.

Nous proposons un maintien des taux pour cette année 2023, pour la taxe d'habitation, qui est aussi la taxe sur les logements vacants, et la taxe foncière.

Au niveau des dotations, subventions et participations, il avait été budgété 2 571 196 € en 2022. Nous avons réalisé 2 649 219,32 €, et nous prévoyons 2 561 642 €.

Concernant les dotations, nous prévoyons principalement un maintien de ces dotations, avec une légère érosion de la Dotation Globale de Fonctionnement, mais qui est équilibrée par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale.

Je passe ensuite aux autres produits de gestion courante (ch. 75). Il s'agit de la perception des loyers et charges pour les bâtiments communaux. Le budget 2022 prévoyait 199 515 €. Le réalisé a été de 279 423,38 €. Nous prévoyons 260 871 € pour 2023.

Je passe au chapitre sur les produits exceptionnels (ch. 77). Ce chapitre prévoit habituellement les cessions prévues en investissements au chapitre 024 qui se réalisent en fonctionnement sur cet article. Nous avions prévu 12 230 € en 2022. Nous avons réalisé 108 321,64 € en 2022.

Les cessions prévues au chapitre 024 et réalisées sur l'article 775 se sont montées à 67 853,50 € en 2022.

Le reste de ce chapitre pour 2022 est constitué de recettes qui, par la suite, du fait du changement de nomenclature, ne seront plus dans ce chapitre. Elles ne seront plus considérées comme des recettes exceptionnelles, mais elles seront dispatchées dans le reste des typologies de recettes. Par exemple, pour 2022, ces recettes étaient constituées des remboursements de sinistre pour 30 000 € environ ; des avoirs pour 2 000 € ; des remboursements des avoirs pour 2 160,38 € ; des indemnités de mise en débet pour 5 940 € ; des annulations de mandats pour 2 280,80 €.

Je vais passer ensuite à la **section d'investissement**.

Au niveau de la section d'investissement de ce budget principal, je vais détailler les chapitres, puis je vous expliquerai rapidement les investissements principaux pour l'exercice 2023, sachant que vous avez également les AP/CP qui étaient annexés à ce projet de budget 2023.

Pour la section d'investissement, les **dépenses d'investissement** au budget 2022 étaient au total de 4 609 244,07 €, dont des dépenses d'équipement à hauteur de 3 642 133,01 €. Il a été réalisé au niveau des dépenses d'équipement 2 153 455,02 €, ce qui fait un taux de réalisation global des dépenses d'investissement de 59,13 % hors restes à réaliser. Cela reste perfectible au niveau du taux de réalisation des dépenses d'investissement ; il y a encore un certain nombre de reports. Mais, par rapport à l'année précédente, c'est un peu meilleur.

Si je détaille les éléments par chapitre au niveau de la réalisation 2022, on a notamment les immobilisations incorporelles, pour lesquelles il était inscrit au budget 2022 un montant de 269 403 €. Le réalisé 2022 est de 86 296,74 €, avec des restes à réaliser à hauteur de 59 103 €. Concernant les subventions d'équipement versées, on a un montant de 442 190,50 € inscrit au budget 2022. Le réalisé est de 339 388,98 €, avec des restes à réaliser de 37 295,50 €. Au chapitre des immobilisations corporelles (ch. 21), il était budgété 1 135 918 ,85 €, avec une réalisation 2022 à hauteur de 507 169,17 € et des restes à réaliser à hauteur de 260 248,85 €. Pour les immobilisations en cours, nous avions budgété 1 794 620,66 €, et il a été réalisé en 2022 un montant de 1 220 600,13 €, et les restes à réaliser étaient à hauteur de 700 419,66 €. Le total des dépenses d'équipement en réalisé représente 2 153 455,02 €.

Au niveau des dotations, fonds et réserves, il était budgété 4 769,50 €. Le réalisé était à 4 659,76 €.

Au niveau des emprunts et dettes assimilées, on était à 649 000 € en 2022, avec une réalisation à 644 802,66 €.

Au niveau des opérations d'ordre de transfert entre sections, nous avions budgété 137 928 €. Nous avons réalisé 11529,51 € en 2022.

Pour les opérations patrimoniales, nous avions budgété 30 000 €, et nous avons réalisé 20 452,03 €.

Le total des dépenses d'ordre qui n'ont pas d'impact budgétaire a été de 313 341,56 €. Elles étaient en réalisé à hauteur de 131 981,54 €.

Pour la prévision 2023 de la section d'investissement, en dépenses, nous prévoyons en immobilisations incorporelles 414 376 € et des restes à réaliser de 73 989,20 €.

Nous prévoyons au budget une subvention d'équipement versée à hauteur de 328 500 €, avec des restes à réaliser à hauteur de 94 369,48 €.

Nous prévoyons au budget au chapitre 21, immobilisations corporelles, 609 927 €, avec des restes à réaliser de 124 945,42 €.

Nous prévoyons au chapitre 23 des immobilisations en cours un montant de 1 562 300 €, avec des restes à réaliser à hauteur de 447 821,25 €.

Le total des dépenses d'équipement pour 2023 est à hauteur de 2 915 103 €, avec des restes à réaliser à hauteur de 741 125,35 €.

Pour les emprunts et dettes assimilées, l'annuité d'emprunt en capital est de 664 000 €.

Nous avons un solde d'exécution en déficit à 550 610,21 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections seront de 87 828 €.

Les opérations patrimoniales se monteront à 60 000 €.

Soit un total de dépenses d'ordre de 698 438,21 €.

Soit un total de dépenses d'investissement pour le budget 2023 à hauteur de 4 277 541,21 €, et des restes à réaliser à hauteur de 741 125,35 €.

Il s'agissait du détail par chapitres, puisque nous votons par chapitres. Vous aviez aussi les AP/CP joints au budget. Je vais vous détailler les grandes masses. Le diagramme figure la répartition des dépenses d'investissement, avec des moyens généraux à hauteur de 694 103 €, l'habitat et le contrat de ville à hauteur de 826 000 €, la voirie à hauteur de 329 000 €, les bâtiments 2022-2023 à hauteur de 482 000 €, le quartier ouest à hauteur de 130 000 €, la voie verte à hauteur de 229 000 €, l'accessibilité des ERP à hauteur de 175 000 €.

À l'intérieur des moyens généraux, on peut citer dans les investissements principaux l'acquisition de la balayeuse de voirie pour 250 000 €, qui avait déjà été budgétée sur l'année précédente, mais qui n'a pas pu être acquise l'année dernière ; elle a été budgétée de nouveau en 2023, et elle est en cours d'acquisition. On a aussi la continuité de la végétalisation des cimetières, avec le cimetière Plantenoix cette année, pour 20 000 €. Il y aussi le logiciel Portail familles, qui permettra à terme d'avoir une inscription commune entre l'école, la garderie, les cantines et de l'ensemble des services périscolaires, ce qui facilite les démarches des habitants, en lien avec Cœur de Loire, ceci pour un montant de 19 656 €. Il y a également des jeux dans les écoles pour un montant de 21 100 €. Au niveau de l'éclairage public, il y a un fonds de concours de 79 000 €, qui pourra financer notamment le passage en LED pour l'éclairage du stade. Sous la rubrique « voirie », on a un montant de 250 000 € pour les travaux de voirie 2023 et un fonds de concours éclairage public pour 79 000 € évoqué plus haut.

Voilà ce que je pouvais vous donner comme élément pour les investissements en dépenses.

Pour les **recettes d'investissement**, concernant 2022, il avait été budgété 4 609 244,07 €, avec des restes à réaliser de 431 999,33 €. Il a été réalisé 2 529 702,33 €.

Dans le détail, on retrouve les subventions d'investissement (ch. 13). Le budget était de 788 215,33 €. Il a été réalisé à hauteur de 515 426,60 €. Il y avait des restes à réaliser à hauteur de 431 999,33 €.

Concernant les emprunts et dettes assimilées, il était prévu un emprunt d'équilibre à hauteur de 800 741,29 €. Il a été réalisé 3 704 €.

Le total des recettes d'équipement est de 1 588 956,62 € et un réalisé de 519 130,60 €, avec des restes à réaliser de 431 999,33 €.

Au niveau des dotations, fonds divers et réserves (ch. 10), il était budgété 150 000 €. Il a été réalisé 150 999,83 €. C'est là qu'on retrouve principalement le FCTVA, par exemple.

Vous avez ensuite, au niveau du 1068, les excédents de fonctionnement capitalisés, 770 481,24 €, et en réalisé la même somme.

Ensuite, au niveau des immobilisations corporelles, il y avait une réalisation à hauteur de 910,40 €.

Soit un total des recettes financières de 920 480,24 € pour le budget 2022, et une réalisation à hauteur de 922 391,47 €.

Pour 2022, il était prévu un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 083 406,21 €, ainsi que 10 000 € de produits de cession. Ce sont deux chapitres où il n'y a pas de réalisation. Au 040, les opérations d'ordre de transfert entre sections de 976 400 €, et en réalisation 1 067 728,23 €.

Les opérations patrimoniales, au 041, sont de 30 000 €, et avec une réalisation de 20 452,03 €.

Le total des recettes d'ordre était de 2 099 806,21 €, et le réalisé était à hauteur de 1 088 180,26 €.

Pour le budget 2023, les recettes globales sont à hauteur de 4 661 811,73 € en prévisions. Il y a 356 854,83 € de restes à réaliser en recettes. Ce qui donne 5 108 666,56 € en section d'investissement recettes, globalement.

Au niveau du détail, nous avons budgété des subventions d'investissement à hauteur de 252 818 €. Il y a des restes à réaliser à hauteur de 356 854,83 €, qui correspondent principalement à des subventions qui sont déjà attribuées. On peut avoir en cours d'année des demandes de subvention qui aboutissent et qui permettent de réaliser plus au niveau de ce chapitre.

Ensuite, au niveau des emprunts et dettes assimilées, il vous est proposé pour 2023 un montant de 1 129 637,65 €. Pour cette année 2023, il y a déjà une partie qui a été exécutée à hauteur de 250 000 € en souscription d'emprunt pour l'acquisition d'une balayeuse, qui était initialement prévue en 2022, mais que nous n'avons pas pu réaliser en 2022, et qui est donc réalisée en 2023. Pour le reste, il sera nécessaire de souscrire un emprunt, au regard des réalisations et aussi des subventions qui seront peut-être obtenues en cours d'année ; le montant sera ajusté, mais il y aura certainement un emprunt à souscrire sur le budget principal, cette année.

Au chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves, je vous propose 150 000 €.

En excédents de fonctionnement capitalisés (couverture du besoin d'investissement, suite au résultat de l'année précédente), il est proposé un montant à hauteur de 934 880,73 €.

Il est prévu un virement de la section de fonctionnement à 1 107 431,35 €.

Les produits de cessions sont prévus à hauteur de 50 000 € (ch. 024).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (ch. 040) sont proposées à 977 044 €.

Enfin, pour les opérations patrimoniales, au chapitre 041, le montant proposé est de 60 000 €.

Soit un total des recettes d'ordre de 2 194 475,37 €, pour ce budget prévisionnel en recettes d'investissement 2023.

J'ai fini la présentation par chapitres pour le budget principal.

Je vous propose maintenant de faire un point sur la capacité de désendettement de la collectivité. Au niveau du désendettement, sur le ratio de désendettement théorique nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, au 31 décembre 2022, cette capacité de désendettement était de 3,9 années, ce qui reste raisonnable, puisqu'on considère que ce niveau de désendettement reste dans une moyenne donnant lieu à « feu vert ». Mais nous aurons certainement besoin d'endettement sur les années suivantes, et le ratio peut se dégrader un peu d'ici à la fin du mandat.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le budget principal, que ce soit en réalisation 2022 ou en budget prévisionnel 2023.

Je vous propose de regarder également les budgets annexes.

Je vais procéder pour cela de la même manière que précédemment, avec une présentation du budget 2022, du réalisé 2022 et du budget 2023, en enchaînant les trois éléments. Je vais les présenter chiffres par chiffres au niveau des chapitres, car nous devons voter par chapitres, comme pour le budget principal.

➢ **Pour ce qui concerne le budget annexe de l'eau** :

- **Concernant le budget 2022 de l'eau:**

- **En fonctionnement,** un montant de 214 590,48 € avait été budgété, en dépenses et recettes.

  - ***En dépenses de fonctionnement***, pour ce qui concerne les charges à caractère général, elles étaient de 5 250 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 4 608,31 €.

Au niveau des charges de personnel, qui sont, en fait, des re-facturations du budget général, elles ont été budgétées à hauteur de 20 000 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 19 829 €.

Un virement à la section d'investissement s'est monté à 86 896,48 €.

Des opérations d'ordre de transfert entre sections étaient à hauteur de 68 944 €, en projection et en réalisation.

Les charges financières étaient prévues à hauteur de 33 500 € dans le budget. La réalisation a été à hauteur de 32 008,56 €.

Pour ce qui concerne ***les recettes de fonctionnement***, il y avait des excédents antérieurs reportés à hauteur de 51 841,48 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections se montaient à 749 € ; et à la même hauteur en réalisation.

Les produits des services et des domaines (surtaxe de l'eau reversée par le délégataire de la DSP de l'eau) étaient budgétés à hauteur de 162 000 €. La réalisation s'est montée à 127 857,74 €.

- **En investissement**, les dépenses et les recettes étaient équilibrées à hauteur de 190 705,13 €. Le solde d'exécution est déficitaire à hauteur de 34 364,65 €.

  - ***Concernant les dépenses***, les opérations d'ordre de transfert entre sections se sont montées à 749 €, identiques en réalisé.

Les opérations patrimoniales étaient à hauteur de 250 €, et il n'y a pas eu de réalisation.

En emprunts et dettes assimilées, on a 102 000 € inscrits au budget, et en réalisation on a un montant de 101 842,01 €.

Concernant les immobilisations en cours, elles sont budgétées à hauteur de 53 341,48 €. Il n'y a pas eu de réalisation d'investissements pour ce budget.

  - ***Concernant les recettes d'investissement***, il y avait une prévision de virement de fonctionnement à hauteur de 86 896,48 €.

Les opérations d'ordre sont à hauteur de 68 944 € en budget et en réalisé.

Les opérations patrimoniales sont à hauteur de 250 €.

Un excédent de fonctionnement capitalisé se monte à 34 364,65 € en budget et en réalisation.

Au chapitre des immobilisations financières (ch. 27), on a un montant budgété de 250 €, qui n'a pas été réalisé.

- **Pour ce qui concerne le budget de l'eau 2023 :**

- Nous vous proposons une **section de fonctionnement** équilibrée à hauteur de 167 160,34 € :

- ***En dépenses de fonctionnement*** :

. Charges à caractère général : 4 660,26 €

. Charges de personnel : 20 000 €

. Virement à la section d'investissement : 33 569 €

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 70 180 €

. Charges financières : 38 751,08 €.

- ***En recettes de fonctionnement*** :

. Excédent antérieur reporté : 21 411,34 €

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 749 €

. Produits des services et du domaine : 145 000 €.

- Concernant la **section d'investissement**, nous proposons un équilibre en dépenses et en recettes de 137 396,01 €.

- ***En dépenses d'investissement***:

. Solde d'exécution déficitaire : 33 647,01 €

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 749 €

. Emprunts et dettes assimilées : 103 000 €.

- ***En recettes d'investissement*** :

. Virement de la section de fonctionnement : 33 569 €

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 70 180 €

. Excédent de fonctionnement capitalisé : 33 647,01 €.

➢ **Pour ce qui concerne le budget annexe de l'assainissement** :

Comme pour l'eau, cela correspond à la partie de la surtaxe Assainissement, reversée par le délégataire, en recettes.

- **Concernant le budget 2022 et les réalisations :**

- En fonctionnement, la section était prévue d'être équilibrée en 2022 au montant de 1 332 619,81 €.

Elle a été réalisée en dépenses à hauteur de 305 850,77 €, et en recettes à hauteur de 433 254,20 €.

Je vais détailler par chapitre les éléments.

- ***En dépenses de fonctionnement***, pour ce qui concerne les charges à caractère général, elles étaient prévues à hauteur de 27 000 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 12 733,80 €.

Les charges de personnel étaient prévues à hauteur de 40 000 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 39 648 €.

Un virement à la section d'investissement était prévu à hauteur de 1 248 081 €. Il n'est pas réalisé.

Des opérations d'ordre de transfert entre sections étaient à hauteur de 208 471 €, en budget et en réalisation.

Les charges financières étaient prévues à hauteur de 54 600 € dans le budget. Elles ont été réalisées à hauteur de 44 997,97 €.

Pour ce qui concerne ***les recettes de fonctionnement***, l'excédent antérieur reporté était prévu à hauteur de 768 963,81 €. Il ne se réalise pas.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections étaient prévues à 53 656 €. Elles sont réalisées à la même hauteur.

Les produits des services et du domaine (surtaxe), à hauteur de 510 000 € en prévision, ont été réalisés à hauteur de 375 245,73 €.

Sur les autres produits de gestion courante (ch. 75), il a été réalisé 0,47 €.

Au niveau des produits exceptionnels, il a été réalisé 4 352 €.

- **En section d'investissement**, les dépenses et les recettes étaient équilibrées à hauteur de 2 146 018,72 €.

o ***Concernant les dépenses d'investissement***, les opérations d'ordre de transfert entre sections étaient prévues pour 53 656 €. Elles sont réalisées à la même hauteur.

Le chapitre des opérations patrimoniales était prévu à hauteur de 248 500 €. Il est réalisé à hauteur de 24 330,72 €.

Les emprunts et dettes assimilées étaient prévus à hauteur de 151 000 €. Ils ont été réalisés à hauteur de 150 306,08 €.

Les immobilisations incorporelles étaient prévues à hauteur de 49 417 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 23 782,50 €.

Les immobilisations en cours (ch. 23) étaient à hauteur de 1 643 445,72 €. Elles sont réalisées à hauteur de 1 101 395,84 €. Il s'agit de la continuation des créations d'assainissement. Ce sont des travaux importants en cours, avec les tranches concernant Villechaud.

o ***Concernant les recettes d'investissement***, il y avait un solde d'exécution en excédent à hauteur de 170 929,59 €.

Il était prévu un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 002 548,81 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre section étaient de hauteur de 208 471 € en budget, et cela a été identique en réalisé.

Les opérations patrimoniales étaient prévues à hauteur de 248 500 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 24 330,72 €.

Il y avait un excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 9 219,32 €, en budget et en réalisé.

Il y avait également une prévision de subvention d'investissement, dès lors que de la DETR avait été perçue pour ce projet, pour un prévisionnel 2022 qui correspondait aux travaux à réaliser, de 259 350 €. Le réalisé a été à hauteur de 114 900 €.

Pour les autres immobilisations financières, il était prévu 247 000 €, qui n'ont pas été réalisés.

- **Concernant le budget de l'assainissement 2023 :**

Nous prévoyons, en **section de fonctionnement**, un équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 563 656 € :

- ***En dépenses de fonctionnement*** :

. Charges à caractère général : 10 400 €

. Charges de personnel (refacturées par le budget principal) : 40 000 €

. Virement à la section d'investissement : 210 638 €

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 204 776 €

. Charges financières : 97 842 €.

- ***En recettes de fonctionnement*** :

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 656 €

. Produits des services et du domaine : 510 000 €.

- Concernant la **section d'investissement**, nous retrouvons une section en dépenses d'investissement à 2 137 785,48 €, avec des restes à réaliser à hauteur de 361 105,28 €, qui s'équilibre avec les recettes à 2 604 355 €.

- ***En dépenses d'investissement*** :

. Il est prévu un solde d'exécution de l'exercice précédent en déficit à hauteur de 825 620,51 €.

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 656 €

. Opérations patrimoniales : 1 000 €

. Emprunts et dettes assimilées : 154 499,97 €.

. Immobilisation en cours : 1 103 009 €.

. Restes à réaliser pour les immobilisations en cours : 361 105,28 €. Les restes à réaliser correspondent au secteur de Villechaud, et aux créations d'assainissement pour Villeprevoir.

- ***En recettes d'investissement*** :

. Virement de la section de fonctionnement : 210 638 €

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 204 776 €

. Opérations patrimoniales : 1 000 €

. Excédent de fonctionnement capitalisé : 896 367,24 €. Couverture de nos besoins d'investissement suite aux résultats de l'année précédente.

. Subventions d'investissement : 291 573,76 € (solde de la DETR pour les projets)

. Emprunt : 1 000 000 €, pour équilibrer le budget cette année.

➢ **Pour ce qui concerne le budget annexe du Service de Transports Intra Cosnois (STIC)**

Ce budget est amené à partir à terme vers le giron de la communauté de communes, car c'est elle désormais qui exerce la compétence. Aujourd'hui, nous l'exerçons pour son compte par le biais d'une convention. Pour l'instant, le service est toujours le même.

- **Concernant le budget 2022 et les réalisations :**

  - **En fonctionnement,** la section était prévue d'être équilibrée en 2022 à hauteur de 166 044 €.
    - ***En dépenses de fonctionnement*** :

En charges à caractère général, il était prévu 25 985 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 14 184,95 €.

Les charges de personnel étaient prévues à hauteur de 124 454 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 85 756,65 €.

Des opérations d'ordre de transfert entre sections étaient prévues à hauteur de 15 599 €, et elles ont été réalisées à la même hauteur.

Il y a eu d'autres charges de gestion courante à hauteur de 5 €. Il y a eu une réalisation à hauteur de 1,15 €.

Au niveau des charges exceptionnelles, il était prévu 1 €, qui n'a pas été réalisé.

- ***En recettes de fonctionnement*** :

Les atténuations de charges étaient prévues à hauteur de 300 €. Elles ont été réalisées à cette hauteur.

Les produits des services et du domaine étaient prévus à hauteur de 13 000 €. Ils ont été réalisés à hauteur de 7 034,95 €.

Sur les dotations, subventions et participations, la subvention d'équilibre de la commune, qui finance ce service était prévue à hauteur de 152 744 €. Elle a été réalisée à 108 205,77 € pour réaliser l'équilibre à la fin de l'année.

Les autres produits de gestion courante ont été uniquement réalisés à hauteur de 1,03 €.

  - **En section d'investissement**, les dépenses et les recettes étaient équilibrées à hauteur de 34 405,58 € en prévision.

- ***Concernant les recettes :***

Les immobilisations corporelles représentaient 34 405,58 €.

Le solde d'exécution excédentaire de l'année précédente était de 18 806,58 € en recettes.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections étaient prévues de 15 599 €. Elles sont réalisées à la même hauteur.

- ***Concernant les dépenses :***

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement réalisées sur l'année 2022.

- **Concernant le budget du STIC 2023 :**

- Nous vous proposons un budget qui s'équilibre en **section de fonctionnement** en dépenses et en recettes à hauteur de 143 000 €.

  - ***En dépenses de fonctionnement*** :

. Charges à caractère général : 22 659 €

. Charges de personnel : 104 736 €

. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 599 €

. Autres charges de gestion courante : 6 €.

  - ***En recettes de fonctionnement*** :

. Produits des services et du domaine : 13 000 €

. Dotations, subventions et participations (subvention d'équilibre du budget principal) : 130 000 €.

- Concernant la **section d'investissement**, nous prévoyons un équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 50 004 058 €.

. Immobilisations corporelles : 50 004 058 €
. Solde d'exécution en excédent de l'année précédente à hauteur de 34 405 58 €
. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 599 €.

J'en ai fini pour la présentation du budget principal et de ses budgets annexes.

Nous avons par ailleurs à examiner le compte de gestion, le compte administratif à voter éventuellement par budgets, selon ce que vous me direz, et, ensuite, nous avons les affectations de résultats, que je vous détaillerai avant le vote.

Je propose que vous puissiez poser vos questions, concernant le compte de gestion et le compte administratif, avant que nous passions au vote sur ces deux points. Je vous remercie.

Monsieur LIENHARD : Y a-t-il des questions ou des observations ?

Madame LECLERC : Au départ, j'avais prévu une intervention qui mélange à la fois le compte administratif et le budget prévisionnel pour 2023, dans la mesure où vous l'aviez présenté ainsi, et je trouvais que c'était intéressant. Je vais donc me cantonner au compte administratif.

Vous nous avez indiqué que, sur 2022, on avait enregistré une hausse des recettes assez significative, mais que le budget avait été difficile à boucler, en nous précisant avoir eu des difficultés à cause de la hausse des coûts de l'énergie. Cependant, à la lecture du compte administratif et à entendre vos indications données par la suite, on s'aperçoit que les dépenses de fonctionnement se sont finalement avérées bien moins importantes que prévu.

Vous nous faites part d'une difficulté quant à la date de réception des factures ; je suis assez étonnée, parce qu'à mon sens il y a quand même une périodicité de la facturation qui est faite, qui s'analyse en amont, et qui se prévoit. Je suis donc assez étonnée sur ce point.

Vous nous avez parlé de l'implantation de la maison de santé et du fait qu'une précédente étude avait été menée sur le site de l'ancien hôpital. Nous vous avions déjà interpellés à ce sujet, dans la mesure où un projet privé avait déjà reculé il y a plusieurs années lorsqu'il voulait s'installer sur le site de l'ancien hôpital ; cela n'avait pas été faisable. Or, nous vous avions alertés là-dessus. On voit cependant qu'il y a eu des dépenses d'études pour rien, sauf que c'est de l'argent public finalement qu'on jette par la fenêtre, alors qu'on en aurait bien besoin.

Je reviendrai d'ailleurs sur la question des études quand j'interviendrai sur le budget 2023, parce que nous avons également une difficulté à souligner, sur ce point.

Autre problème, finalement, et nous aimerions avoir une réponse sur le sujet, c'est votre frilosité à recourir à l'emprunt, qui nous fait finalement manquer des taux, alors que ces taux, en 2021 déjà, puis en 2022, étaient ridiculement bas, voire nuls. Vous aviez budgété 800 000 € d'emprunt. Je suppose que, si vous l'aviez budgété, c'est qu'il y avait des investissements en face. Or, on a en réalisé un montant de 3 700 €. C'est un écart qui est quand même considérable. On voit en effet qu'en contrepartie, on n'a pas d'investissements, ou très peu. Lors du débat d'orientations budgétaires, j'avais soulevé la difficulté liée au fait qu'à mon sens il n'y avait pas d'orientations budgétaires dans ce que vous nous proposiez. Je pense que cela a été la même chose pour 2022, et on voit où on en est.

Je reviendrai aussi sur la question des emprunts, sur la prochaine intervention, mais j'ai du mal à comprendre la raison pour laquelle nous avons manqué des taux ridiculement bas d'emprunt, de remboursement d'emprunt. Je ne comprends pas pourquoi on passe d'un budget d'emprunt fixé à 800 000 € à un réalisé de 3 700 €. Or, c'était dans l'intérêt des Cosnois et des Cosnoises de profiter de taux d'intérêt ridiculement bas.

Monsieur LIENHARD : Nous pouvons répondre directement, avant de passer à d'autres interventions.

Madame TABBAGH : Sur les études sur l'hôpital, nous avions déjà répondu précédemment, mais M. LIENHARD voudra peut-être intervenir. Je propose que je réponde uniquement sur la partie qui est vraiment dans mon champ spécifique, les finances, au niveau de la stratégie d'emprunt.

Sur la stratégie d'emprunt, nous aurons certainement des taux un peu plus élevés. D'un autre côté, il ne nous paraissait pas nécessaire d'emprunter dans la mesure où nous avions un taux de réalisation des investissements qui ne suivait pas forcément les emprunts. Si nous avions thésaurisé, en ayant des recettes importantes, vous nous auriez peut-être demandé de baisser le taux d'imposition des Cosnois, ou nous aurions entendu des réflexions sur le fait que nous aurions eu un « pactole » de recettes d'investissement parce que nous aurions emprunté trop tôt par rapport à nos réalisations. Cela aurait pu être l'effet aussi. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Cette année, nous allons emprunter. Nous avons quand même évité aussi des intérêts inutiles, d'un autre côté. C'est un choix effectivement, qui peut donner lieu à discussions par ailleurs.

Monsieur LIENHARD : Concernant l'hôpital, au départ nous avions une lettre de cadrage de 2021. Nous avons suivi cette lettre de cadrage, et un certain nombre de choses se sont passées. Il y a des crédits qui étaient destinés pour la maison de santé, mais qui n'étaient plus ensuite destinés à la maison de santé. Au bout du compte, c'est la commune qui portait quasiment le projet à hauteur de 12 M€ voire plus, de ce qui avait été chiffré. Ce n'était donc pas possible. La commune ne pouvait pas

subvenir à tout cela. Il a donc été décidé que l'on reparte sur un terrain nous appartenant. L'étude n'a pas été vaine, puisqu'elle sert à réorienter là-dessus, sur la maison de santé ; ce n'est donc pas de l'argent inutilement jeté sur la voie publique, pas du tout. Cela a servi à cela, et cela poursuit cette direction.

Madame LECLERC : Nous reparlerons de l'étude sur la maison de santé, parce qu'il y a une ligne au budget 2023. Nous aurions par contre bien aimé que vous « jetiez de l'argent sur la voie publique », parce qu'en effet, quand on voit l'état de notre voirie, il aurait peut-être été bien de commencer un peu les travaux d'entretien et de rénovation de notre voirie.

Monsieur LIENHARD : Sur la voirie, cela fait quand même dix années qu'il n'y a pas eu de suivi, et nous sommes en train de reprendre les choses ; nous reprenons ce que nous pouvons.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur BOUJLILAT : J'ai plusieurs questions à poser par rapport à ce qui a été présenté, puis quelques remarques. En outre, vous avez indiqué que cela ferait une dizaine d'années où il n'y aurait pas eu de travaux réalisés sur la voirie ; je crois que nous n'habitions pas dans la même ville. Vous parlez peut-être d'une autre ville que celle de Cosne. Je peux vous citer des travaux qui ont pu être réalisés entre 2008 et 2014, et même sur le mandat précédant celui-ci. Vous pouvez toujours essayer de dire des choses qui sont fausses ; de toute façon, cela ne rentrera pas dans la tête des Cosnois. Leur budget « amortisseurs », à cause de vous, a augmenté.

J'ai deux questions à poser avant de formuler quelques remarques sur le compte administratif.

La présentation mélangeait des chiffres portant à la fois sur le compte administratif et sur le budget. Je ne sais pas si c'est utile d'avoir ce type de présentation pour les années à venir, parce qu'il y a un mélange qui se produit, et on ne sait plus de quoi on parle dans le cadre de la présentation ; en tout cas, je l'ai vécu comme cela.

Sur les annexes, il y a une ligne sur l'aide aux médecins, de 9 000 € par an, je crois, pendant trois ans. On voit deux lignes en 2022, pour les deux médecins, pour 9 000 € chacun. À quelle année sommes-nous, par rapport à cela ? La deuxième, ou la troisième année ? Est-ce la dernière année ? C'est une aide sur trois ans ?

Monsieur LIENHARD : C'est une aide sur trois ans. Je ne pourrai pas vous répondre aussitôt pour vous dire si nous sommes sur le dernier volet, ou pas.

Monsieur BOUJLILAT : Même si je le fais rarement, je vais le faire ce soir, et je vais vous supplier, sur des sujets comme le compte administratif et le budget, de nous répondre de manière précise, et de ne pas nous renvoyer à du « je ne sais pas » ; parce que nous nous exprimerons par un vote sur un budget et sur un compte administratif. Ce soir, ou à défaut si ce n'est pas ce soir, tout au moins d'ici la fin du mandat, pouvez-vous nous promettre de répondre aux questions que nous pouvons vous poser ? Car dire « je ne sais pas », c'est quand même inquiétant dans la gestion de la commune. Sur la question que j'ai posée, j'ai la réponse, qui est que vous ne savez pas.

La deuxième question est sur le budget Eau et Assainissement que vous nous avez présenté. Je suis surpris de voir que, par exemple, en dépenses de fonctionnement sur le budget de l'eau, il y a à peine la moitié qui a été réalisée ; qu'en dépenses d'investissement, il y a un peu plus de la moitié qui a été investie. Je crois que nous avons un nouveau délégataire. Je voulais savoir pourquoi 100 % des travaux ne sont pas réalisés. On est, en plus, dans un cadre de contractualisation avec les personnes qui ont été retenues.

De même, sur l'assainissement, on est à peine à un tiers de réalisation, sur le fonctionnement, et puis à un peu plus de la moitié sur l'investissement. Quand on regarde dans le détail les opérations patrimoniales, même pas 10 % ont été réalisés, comparativement à ce qui était prévu (24 330 € réalisés sur 248 500 € prévus). J'aimerais avoir des réponses précises, s'il vous plait, avant de formuler les remarques que je souhaitais formuler sur le compte administratif. Vous avez présenté dans le détail le compte administratif ; je suppose donc que vous avez les réponses.

Madame TABBAGH : Sur le budget d'assainissement, en termes de fonctionnement et de taux de réalisation qui est assez faible, sur les charges à caractère financier il y a des fluctuations au regard de certains taux, qui ne sont pas des taux fixes. On ne peut pas forcément avoir une prévision qui est toujours juste en fonction de l'évolution de ces emprunts qui ne sont pas à taux fixe.

Sur les autres points de dépenses de fonctionnement, il n'y avait pas forcément un dérapage d'exécution. Effectivement, sur les charges à caractère général, je n'ai pas forcément d'éléments précis à vous donner ; on est plutôt sur des éléments d'études et prestations de services, et je n'ai pas forcément d'éléments concrets à vous donner pour vous dire pourquoi nous avions budgété 27 000 € et que nous n'avons réalisé que 12 733 €, effectivement.

Concernant les opérations patrimoniales de dépenses d'investissement, comme ce sont des opérations qui sont d'ordre n'ayant pas d'impact budgétaire, en dépenses et en recettes, cela n'a pas généré de besoins de recettes supplémentaires en face. Ce sont des opérations d'ordre. Par contre, je ne sais pas précisément ce qui était prévu et pourquoi on ne l'a pas réalisé. Il faut voir les stocks…

Monsieur BOUJLILAT : C'est ce qui m'intéresse. Les flux financiers, c'est une chose ; les opérations d'ordre, etc. Je vous demande simplement pourquoi, lorsqu'on regarde le compte administratif, on voit qu'il y a toute une série de travaux qui n'ont pas été réalisés par rapport à leur inscription au budget. Les taux d'intérêt, etc., cela ne m'intéresse pas véritablement, mais je demande pourquoi vous budgétez une somme, mais que vous ne réalisez pas les travaux en question, et je souhaite savoir les travaux qui ne sont pas réalisés.

Madame TABBAGH : D'accord. Excusez-moi, j'avais cru comprendre que votre question portait sur la section de fonctionnement.

Monsieur BOUJLILAT : Il y a du fonctionnement et il y a de l'investissement.

Madame TABBAGH : Nous avons budgété la tranche entière de Villechaud. Tout n'a pas été facturé au moment de la fin 2022, et il y a des reports, des restes à réaliser, qui arrivent. Nous avons budgété

1 643 000 €, et nous réalisons 1 100 000 €, et il y a des restes à réaliser sur l'année suivante à 361 000 €. Nous sommes quasiment à 90 %, de ce fait avec les restes à réaliser que nous avons reportés. On est sur un marché que nous avons budgété entièrement, sur cette tranche-là.

Monsieur BOUJLILAT : Et vous inventez en plus un nouveau concept ; c'est « le taux de réalisation hors restes à réaliser est de …».

Madame TABBAGH : Je n'invente pas un concept ; effectivement, il y a des restes à réaliser qui sont venus à être inscrits sur 2023, mais il est faux de dire que nous n'aurions pas réalisé les travaux. Je ne sais pas si vous l'avez vu, mais il y a bien des travaux en cours, et ils sont même terminés parfois.

Monsieur LIENHARD : Juste une précision, concernant ces travaux à Villechaud. Effectivement, il y a eu des travaux en 2022, et il y a encore un reste à réaliser qui est là. Il y a eu un peu de retard du fait que nous étions obligés de retarder certains travaux prévus par le syndicat d'eau, lequel avait fait des travaux aussi à Villechaud, qui ont été retardés, ce qui nous a retardés aussi un peu. Voilà, pour les aspects pratiques.

Monsieur BOUJLILAT : Très bien. En termes de remarques que je pourrais exprimer par rapport au compte administratif …

Madame TABBAGH : J'ai eu quelques compléments. Merci d'avoir patienté pendant qu'on me souffle à l'oreille, parce que parfois il y a des choses que l'on ne connaît pas par cœur. Effectivement, il y a eu un changement de gestion de la TVA entre les deux délégataires, ce qui a engendré la baisse très importante, comme vous l'avez constaté, des opérations patrimoniales, qui, en fait, étaient impactées par la question de la gestion de la TVA.

Pour la partie « fonctionnement » et « charges à caractère général », nous avions prévu 27 000 €, ceci par rapport aux études qui étaient liées au renouvellement de la délégation de service public. En fonction du nombre de rendez-vous que nous avons eus et qui étaient nécessaires, nous avions prévu différentes options, et il y avait une partie qui était prévue en fonction du nombre de réunions qui étaient prévues, et qui n'a pas été entièrement réalisée. C'est plutôt de la bonne gestion, dirais-je ; nous n'avons pas fait plus que ce qui était nécessaire, mais nous avions néanmoins prévu ce qu'il fallait au cas où il y ait besoin de l'exécution de l'intégralité de ce marché.

Monsieur BOUJLILAT : Très bien. Vous m'expliquerez, mais pas ce soir, cette question de la gestion de la TVA. On a 248 500 €, d'un côté ; et 24 330 € de l'autre. Il faudrait dire comment on passe de 248 500 € à 24 330 €. Pas ce soir. Mais j'aimerais connaître le mécanisme, parce que ça fait quand même plus de 210 000 € de différence. J'aimerais donc savoir comment le nouveau délégataire gère la TVA par rapport à l'ancien, puisque l'écart est énorme.

Sur ce compte administratif, le 17 décembre 2021, vous nous avez soumis votre budget. Un budget pour lequel nous examinons aujourd'hui la réalité de son exécution ; c'est le compte administratif, le

bilan comptable de votre gestion, mais aussi le compte qui permet de juger l'écart entre vos promesses et vos actes. Le bilan n'est pas à la hauteur de vos promesses du 17 décembre 2021, et l'écart est très grand.

Le 17 décembre 2021, nous vous avions dit que le budget que vous nous présentiez n'était pas « sincère », en comprenant le mot « sincère » dans le cadre du jargon financier, au sens de « sincérité budgétaire ». Ce compte administratif le confirme, et il le confirme bien.

Il y a une insincérité en effet sur les prévisions fiscales. Tout le monde en France savait que les bases allaient augmenter de 3 %, mais vous avez dit que ce serait de 1 %. Le 17 décembre 2021, lors du DOB, vous avez dit que vous aviez tout rentré dans la maquette et qu'on ne pouvait pas trop changer les choses ; sauf que c'est là-dessus que s'appuie la manière dont on souhaite exécuter un budget. Quant à cette insincérité budgétaire, notamment sur les prévisions fiscales, la différence est de 170 000 €, ce qui n'est pas rien. En tout cas, pour moi, ce n'est pas rien.

Insincérité, d'autant plus qu'on voit que vous avez sur-gonflé les dépenses de fonctionnement, et sous-évalué les recettes. En 2021, le taux de réalisation des investissements prévus était très bas. Il est de 60 %. Vous avez dit que vous aviez fait mieux que l'année précédente, mais l'année d'avant était catastrophique. En 2022, vous avez baissé le niveau d'investissements de 28 % par rapport à l'année précédente ; en baissant de 28 % le niveau de dépenses d'investissement, vous n'arrivez même pas à passer la barre du taux de réalisation de 60 %. En gros, l'orthodoxie budgétaire municipale veut que, quand on est en dessous de 65 %, ce n'est pas bien ; là, on n'est pas en dessous de 65 %, on est en dessous de 60 %, et on dépasse à peine les 59 %.

Imaginons la même situation dans la gestion d'une entreprise privée ; ça peut passer éventuellement une année, mais on ne passe pas deux années ; ce sont des difficultés financières et un dépôt de bilan assurés. Entre les sous-évaluations des recettes et les surévaluations des dépenses, il y a 2,5 M€ d'écart ; ce n'est pas rien. On peut se dire qu'on est sur un budget qui est prévisionnel, et qu'il faut donc prévoir ; mais un écart de 2,5 M€, pour moi, c'est énorme. Nous vous l'avions déjà indiqué lors du débat d'orientations budgétaires. Nous vous l'avions indiqué l'an dernier.

Tout à l'heure, nous allons parler du budget. Entre parenthèses, ce n'est pas très humain de caler une réunion dans une salle aussi froide. Je ne sais pas combien cela peut coûter de chauffer une salle, le soir d'un Conseil municipal ; il faudrait que nous puissions travailler de manière un peu plus décente, avec un minimum de chauffage. Je reviendrai sur le chauffage, d'ailleurs.

L'an dernier, au niveau du tableau des autorisations de programme et des crédits de paiement, vous aviez dit que les écoles étaient la priorité, et vous l'aviez dit aussi lors de la préparation de votre premier budget. Nous avions applaudi des deux mains sur le fait qu'il était inscrit 1,5 M€. Or, sur 1,5 M€ budgétés, les réalisations cumulées en deux ans sont de 55 000 €. 55 000 € sur 1,5 M€ prévus ! Alors que vous disiez que votre priorité était l'école ! Oui, dans les mots ; mais pas dans les actes ! Les chiffres du compte administratif ne mentent pas. Il reste 1,2 M€ à dépenser en trois ans. Si vous le faites, nous applaudissons, mais si vous pouvez faire plus et encore mieux… Mais là aussi, il y a le problème de la différence entre ce que vous énoncez et ce que vous faites. Idem sur la maison de santé. Les chiffres que vous indiquez dans le document sont repris dans le compte administratif, mais ils sont loin de la réalité.

On peut faire beaucoup, avec cet écart qui conduit à 2,5 M€, que vous avez très mal réaffectés.

En fait, ce compte administratif confirme ce que vous avez fait de Cosne depuis 2020 : une ville en déprise, une ville recroquevillée, une ville où la propreté des rues laisse à désirer. Une ville qui n'est

plus ce qu'elle était, en matière de propreté, d'offre de santé, de commerces et d'animations culturelles ; vous en êtes responsables.

À mi-mandat, c'est le bilan que je dresse, grâce à ce compte administratif, de votre mandat. C'est la raison pour laquelle, et sans plus rentrer dans le détail des chiffres, qui vous accablerait encore plus, nous voterons contre l'adoption de ce compte administratif. Nous voterons contre aussi le budget principal.

Nous envisagions de voter le budget Eau et Assainissement ; nous allons nous abstenir sur le budget Eau et Assainissement au regard également de la différence entre ce que vous promettez et ce que vous réalisez.

Monsieur LIENHARD : Concernant les travaux qui auraient pu être réalisés, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons un problème de recrutement, dans certains domaines bien spécifiques, ce qui fait que les choses n'avancent pas. Ce n'est pas seulement notre collectivité qui est touchée ; il y a d'autres collectivités, et un grand nombre d'entreprises qui le sont. Il est difficile parfois de trouver du personnel. C'est le cas au niveau des finances, mais c'est aussi le cas au niveau des travaux, et il y a des recrutements qui ne se font pas, à certains niveaux.

Nous avons eu aussi des marchés infructueux. Nous n'en sommes pas responsables : C'est comme cela. La crise est là, et nous la prenons de plein fouet. Nous avons eu un certain nombre de marchés infructueux, dans divers domaines. Cela fait que les choses enregistrent du retard, et ce n'est pas évident. Il y a des éléments qui sont là. Après, c'est votre constat à vous ; ce n'est pas le nôtre. Il y a des priorités pour certaines choses que nous sommes obligés de faire, alors qu'aujourd'hui les coûts ont explosé aussi partout. Il faut le savoir. Il y a des choses qui ne peuvent pas s'organiser comme cela. Il y a eu des problèmes d'approvisionnement de produits. Tout cela s'accumule. Un problème s'ajoutant à un autre problème, il y a des choses qui ne peuvent pas se faire comme ça.

Madame TABBAGH : Vous, vous trouvez 2,5 M€. Je n'ai peut-être pas la même vision des choses. Notre résultat cette année se situe à 1,2 M€. Nous générons une capacité d'autofinancement qui n'est pas formidable par rapport à celle qu'il y a eu sur les précédents mandats. Elle est à peu près à la même hauteur, voire un peu inférieure. Si l'on veut conserver une capacité d'investissement, il faut qu'on puisse dégager ça. Effectivement j'avais plutôt considéré que cela s'inscrivait dans le souci de bonne gestion pour dégager de l'autofinancement en vue de financer l'investissement pour notre ville.

Monsieur BOUJLILAT : Quand on voit l'état de notre ville, l'état de nos routes et l'état de nos voiries, on ne peut pas dire que c'est de la bonne gestion.

Deuxièmement, vous parlez de problèmes de marchés infructueux, de problèmes de recrutement… On a l'impression que toute la misère du monde, c'est sur vous. Vous n'avez pas de chance ; vraiment vous êtes « l'équipe municipale *pas de chance* », parce qu'il suffit de regarder ce qui se passe autour de nous ; pourquoi ont-ils plus de chances que nous, et qu'on voit des travaux, des réalisations, des choses arriver dans des communes plus petites que la nôtre, et dans des communes qui sont de taille équivalente ? On voit des projets y sortir ; c'est le cas à Donzy, à Pouilly, à Coulanges, à Varennes-Vauzelles, à Luzy, à Decize. J'ai plein de projets en tête là-dessus. N'ont-ils pas les mêmes problèmes, depuis trois ans, de marchés infructueux ? Trois ans de problèmes de recrutement ?

Il faudrait se poser la question de savoir pourquoi la situation est celle-ci. Je ne peux pas y répondre. Vous, vous savez pourquoi. A mon avis, c'est un problème de gestion. C'est un problème peut-être de management des équipes. Nous ne cessons de le dire depuis des mois, mais on doit se poser la question de savoir pourquoi nos agents municipaux fuient la Ville de Cosne, fuient la municipalité. Oui, les problèmes sont là. Pourquoi avons-nous un problème de recrutement ? Parce qu'il y a peut-être aussi un problème d'attractivité. En jargon DRH, on dit qu'il faut « travailler la marque employeur » ; sauf que la marque employeur de la Ville de Cosne n'est pas bonne. Qui a envie de travailler aujourd'hui à la mairie de Cosne ? Pas beaucoup. Je pense que le problème est là aussi.

Monsieur LIENHARD : Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur VENEAU : Je reviendrais sur la voirie. Il y a eu une période où nous avons fait le réseau de chaleur, tous les raccordements en ce qui concerne le plomb et autres. ENEDIS a repassé une grosse tranchée sur une partie de la ville, pour rejoindre Saint-Agnan. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de travaux qui ont été réalisés. Mais, comme je vous l'avais dit en 2020, si nous n'attaquions pas la voirie tout de suite, il y avait risque de problèmes. Aujourd'hui, les coûts ont explosé, et les taux d'intérêt aussi. À la fin de votre mandat, le différentiel va être énorme, et c'est sûr que cela ne va pas être facile à rattraper. Il y en a pour deux à trois mandats, au niveau de la voirie. On vous l'avait dit en 2020.

Monsieur LIENHARD : Pas d'autres questions ? Nous allons passer au vote.

Madame TABBAGH : La délibération concerne le compte de gestion. Si cela vous agrée, je propose que je fasse voter les comptes de gestion en bloc, pour ce qui concerne les comptes de gestion pour les budgets Ville, Eau et Assainissement et STIC. Non, cela ne vous convient pas ? Vous souhaitez vous prononcer sur le compte de gestion Ville et vous prononcer sur les budgets annexes à part ?

Je rappelle que les comptes de gestion constatent dans leurs écritures les opérations liées au budget primitif, au budget supplémentaire et aux décisions modificatives de l'année 2022. Ils reprennent les montants des sommes figurant au bilan de l'exercice 2021.

Les comptes de gestion constatent, dans leurs écritures, les opérations liées aux budgets primitifs.

Le compte de gestion, c'est la conformité entre ce qui est dans nos comptes et ce que comptabilise le trésorier de son côté.

Compte tenu de la concordance des chiffres avec ceux de la comptabilité administrative, tel qu'il ressort de la comptabilité administrative, en application des dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable, qui doivent être votés préalablement aux comptes administratifs sous peine d'annulation de ces derniers par jugement administratif.

Il vous est proposé de déclarer que les comptes de gestion dressés par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves, et qu'ils peuvent ainsi être arrêtés.

Je vous propose de voter en bloc sur le budget principal, les budgets annexes Eau et Assainissement, et STIC.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la VILLE, dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve et qu'il peut ainsi être arrêté.

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe EAU, dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve et qu'il peut ainsi être arrêté.

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ASSAINISSEMENT dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve et qu'il peut ainsi être arrêté.

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe STIC dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve et qu'il peut ainsi être arrêté.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

6. Compte administratif : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC

Madame TABBAGH : Sur ce compte administratif, j'ai bien compris que vous souhaitiez que nous procédions d'abord au vote du compte administratif de la Ville puis à celui des budgets annexes à part.

Le Conseil municipal élit son président de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs 2022. Conformément à l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, et à l'article 107 de la loi NOTRe venu compléter les dispositifs de ce dernier, une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Je vous ai donné connaissance des résultats de la gestion de l'exercice 2022 pour le budget de la Ville. La commission des finances a émis un avis favorable.

Je vous propose l'adoption du compte administratif 2022 pour le budget de la Ville.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le Compte administratif du budget principal de la VILLE pour l'exercice 2022.

Délibération adoptée à la majorité.

Madame TABBAGH : Je vous propose maintenant d'adopter les comptes administratifs 2022 des budgets annexes.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le Compte administratif du budget annexe de l'EAU pour l'exercice 2022.

ADOPTE le Compte administratif du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2022.

ADOPTE le Compte administratif du budget annexe du STIC pour l'exercice 2022.

Délibérations adoptées à la majorité.

7. Affectation des résultats : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC

Madame TABBAGH : Il s'agit des affectations de résultats des budgets Ville, Eau, Assainissement et STIC.

- Concernant l'affectation des résultats pour le budget de la Ville :

Le projet de délibération est le suivant :

Conformément à l'article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

L'adoption des comptes administratifs 2022 pour les budgets Ville, Eau, Assainissement et STIC présentent des excédents d'exploitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la commission des finances ;

DÉCIDE d'affecter les résultats conformément à la délibération de vote des comptes administratifs 2022,

ACCEPTE les affectations telles qu'elles sont proposées dans le tableau annexé à la délibération,

PRÉCISE que les écritures seront mises en place aux budgets primitifs 2023.

Les chiffres sont les suivants :

Excédent de fonctionnement global pouvant être affecté : 2 393 396,08 €.

Déficit d'investissement constaté : 550 610,21 €.

Reports d'investissement : 384 270,52 €

Recettes : 356 854,83 €

Dépenses : 741 125,35 €.

Besoin de financement de la section d'investissement : 934 880,73 €.

Excédent affectable au budget primitif 2023 (sur section de fonctionnement) : 1 458 515,35 €.

Déficit restant à couvrir au budget primitif 2023 : 934 880,73 €.

Il est proposé l'affectation suivante :

. Excédent de fonctionnement affectable : 1 458 515,35 €

. Couverture du besoin de financement d'investissement : 934 880,73 €

. Déficit d'investissement : 550 510,21 €.

- Pour l'affectation du résultat concernant le budget Eau, les éléments sont les suivants :

Excédent de fonctionnement global pouvant être affecté : 55 058,35 €

Déficit d'investissement constaté : 33 647,01 €

Besoin de financement au budget primitif 2023 (sur section de fonctionnement) : 21 411,34 €

Déficit restant à couvrir au budget primitif 2023 (investissement) : 33 647,01 €.

Il est proposé l'affectation suivante :

. Compte 002 - Excédent de fonctionnement affectable : 21 411,34 €

. Compte 1068 - Couverture du besoin de financement d'investissement : 33 647,01 €

. Déficit d'investissement : 33 647,01 €.

- Pour l'affectation du résultat concernant le budget Assainissement, les éléments sont les suivants :

Excédent de fonctionnement global pouvant être affecté : 896 367,24 €

Déficit d'investissement constaté : 825 620,51 €

Reports d'investissement : 466 569,50 € (en dépenses)

Besoin de financement de la section d'investissement : 1 292 190,03 €

Déficit restant à couvrir au budget primitif 2023 (investissement) : 825 620,51 €.

Il est proposé l'affectation suivante :

. Couverture du besoin de financement d'investissement : 896 367,24 €

. Report du déficit d'investissement : 825 620,51 €.

- Pour l'affectation du résultat concernant le budget du STIC, les éléments sont les suivants :

Excédent d'investissement global constaté : 34 405,58 €

Excédent affectable au budget primitif 2023 : 34 405,58 €

Il est proposé l'affectation suivante :

. Compte 001 – Excédent d'investissement : 34 405,58 €.

Ces éléments ayant été indiqués, nous pouvons procéder au vote.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats conformément aux délibérations de vote des Comptes administratifs 2022.

ACCEPTE les affectations telles qu'elles sont proposées dans le tableau ci-annexé.

PRECISE que les écritures seront mises en place aux Budgets primitifs 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Je vous propose une suspension de séance de 10 minutes, si cela vous convient.

(Il est procédé à une suspension de séance.)

VII-X Divers

8. Bilan des acquisitions et des cessions

Monsieur LIENHARD : La loi n°95-127 du 8 février 1995, publiée le 9 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, a introduit des dispositions afin d'assurer une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités locales. Il appartient aux communes de plus de 2 000 habitants de délibérer et de dresser le bilan des acquisitions et cessions effectuées sur leur territoire, pour l'exercice écoulé.

Un tableau en annexe de la délibération présente les acquisitions et les cessions réalisées au cours de l'exercice 2022. Il s'agit d'en prendre acte.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?

Je propose donc que nous en prenions acte.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des acquisitions et des cessions intervenues au cours de l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Rapport sur la formation des élus

Monsieur LIENHARD : En application des articles L2123-12 à 14 du Code général des collectivités territoriales et de la loi 2022-276 du 27 février 2002, le Conseil municipal doit déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus. Les actions de formation des élus financées par la commune sont récapitulées dans un tableau annexé au compte administratif 2022, et donnent lieu à débat.

Vous trouverez en annexe le tableau en question.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?

Madame QUILLIER : Je souhaiterais avoir des précisions. J'ai vu que vous aviez fait une formation autour des questions liées à l'environnement, sur les fresques climatiques. Je souhaiterais savoir en quoi cela consiste.

Monsieur BONNET : Merci pour cette question. Il s'agit d'une formation que nous avons suivie, à six élus. « La fresque du climat » est un outil dont on entend beaucoup parler. Avant de le déployer et de pouvoir le promouvoir auprès de vous, chers collègues, et auprès du Conseil Municipal Jeunes et plus encore, nous l'avons testée. Cela fonctionne sur le principe d'un jeu, fondé sur des cartes. Sur une série de cinq grandes questions, il s'agit de pouvoir organiser une compréhension des enjeux du changement climatique. C'est une démarche plutôt ludique, mais dont la vocation est d'arriver à une compréhension collective et appropriée par le groupe de ce qui se joue en termes climatiques sur les impacts biodiversité, eau, présence des terres immergées… C'est une démarche que nous avons d'abord conduite en interne. Le résultat est visible, et exposé dans le hall de la mairie. La fresque est matérialisée par une hiérarchie des enjeux, des causes, des impacts. Cette démarche se manifeste donc par une fresque. Si vous êtes intéressés par ce sujet, c'est sans doute une proposition que nous ferons, au sein de la commission et d'autres espaces, de pratiquer cela collectivement.

Monsieur BOUJLILAT : Il n'est pas mentionné sur le tableau les lieux où se sont déroulées les formations.

Monsieur BONNET : pour la fresque du climat, on a pris l'avion on est allé aux Etats-Unis et on a fait la formation à l'île Maurice.

Monsieur LIENHARD : Non bien sûr. Ce sont des formations souvent faites en local. Ce ne sont pas des actions qui se passent à 500 km de là, voire plus loin.

Monsieur BOUJLILAT : Il est mentionné le libellé « dates et lieux de formation ». Or, il manque les informations portant sur le lieu de formation. Le CEDIS est à Montreuil ; mais qu'en est-il des autres ?

Monsieur BONNET : Le lieu de formation pour « la fresque du climat » était Cosne. Nous avons fait appel à l'organisation nationale qui promeut cet outil de communication et de sensibilisation aux enjeux du climat. Cet organisme a trouvé un formateur qui était au plus proche de Cosne, venant de Saint-Sauveur-en-Puisaye. La formation s'est passée au premier étage de l'hôtel de ville à Cosne.

Monsieur LIENHARD : Merci pour ces précisions.

Monsieur BOUJLILAT : La formation sur « la fresque du climat » était donc à Cosne. Où s'est tenue la formation sur les conflits d'intérêts et la démocratie participative, de l'AMF ?

Monsieur MARASI : Elle s'est tenue à l'AMF, à Paris.

Monsieur BOUJLILAT : Cela permet de compléter.

La formation organisée par le CEDIS était bien à Montreuil ?

Monsieur MARASI : Je voulais ajouter que, sur « la fresque du climat », j'ai noté qu'il avait été question de cette formation, et il y a actuellement un million de « fresqueurs ». Ce n'est pas une formation qui est très ciblée sur Cosne ; il y a un million de participants à ce type de travaux.

Madame TABBAGH : La formation que j'ai suivie, animée par le CEDIS, s'est tenue à Strasbourg. J'ai pris les frais à ma charge. La formation a été à la charge de la commune.

Monsieur LIENHARD : Merci pour ces précisions.

Y a-t-il des questions ?

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue d'un débat concernant le rapport sur la formation des élus pour l'exercice 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II- FINANCES LOCALES – Exercice 2023

VII-I – Décisions budgétaires

Information à destination du Conseil municipal avant le vote du Budget primitif 2023 : Indemnités des élus de l'assemblée

Monsieur LIENHARD : Je vous dois une information à destination du Conseil municipal, avant le vote du budget primitif. Ce sont les indemnités des élus pour l'année 2022.

Vous avez été destinataires du tableau.

Y a-t-il des questions ? Merci.

10. Budget primitif

Madame TABBAGH : Je vous ai exposé le budget précédemment. Je vais peut-être lire la délibération, et puis vous pourrez poser vos questions, et nous procéderons au vote, en dissociant le budget primitif et les budgets annexes, si cela vous convient.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités et à l'article 107 de la loi NOTRe venu compléter les dispositions de ce dernier, une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les budgets primitifs 2023 pour le budget principal de la Ville, le service de l'Eau et de l'assainissement, ainsi que le service de transport intra cosnois vous ont été présentés par moi-même. Je vous ai donné lecture des budgets par chapitres. Après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la commission des finances, nous vous proposons d'adopter les budgets primitifs 2023.

Monsieur LIENHARD : Y a-t-il des questions ou des observations ?

Madame LECLERC : Concernant les frais d'études, compte 203-1 de la section d'investissement, en dépenses, vous nous indiquez un reste à réaliser de 60 740 €, et les propositions nouvelles se montent à 385 000 €. Pourrions-nous avoir le détail ?

En section de fonctionnement, au niveau des recettes, il y a un compte 706888 qui est intitulé « Autres », sur lequel nous n'avons pas de précisions, et qui nous indique une somme de 40 500 €. C'est une recette. Pouvez-vous nous indiquer à quoi cela correspond ? Ou bien est-ce juste une ligne d'équilibre budgétaire ?

Nous voterons contre le budget Ville que vous nous proposez.

Comme indiqué lors du précédent Conseil, et comme indiqué lors de mes observations sur le compte administratif, nous ne comprenons pas vos orientations budgétaires, l'état de vos projets. Finalement, ce budget ne nous aiguille pas beaucoup plus sur ce que vous souhaitez faire pour Cosne, alors que cela fait déjà trois ans que vous êtes aux manettes de la Ville ; on ne voit pas où vous voulez aller. Je vous rappelle que vous avez quand même 9 600 habitants derrière vous qui vous suivent et qui attendent d'avoir un état précis de vos projets.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous émettons des doutes quant aux chiffres que vous nous présentez, du fait de la différence significative qui est apparue sur les chiffres présentés l'année dernière entre les dépenses de fonctionnement budgétées et celles réalisées. Du fait de l'excédent de fonctionnement affectable sur l'exercice 2023, nous ne comprenons pas que vous persistiez à limiter les subventions allouées à nos associations, que vous avez, pour la quasi-totalité d'entre elles, fortement baissées lors de votre prise de fonctions. Il avait été indiqué que vous le faisiez parce que vous demandiez aux associations de faire un effort, suite au Covid. Le Covid, je pense qu'il a bon dos ; il est derrière nous, maintenant. Quand allez-vous enfin remettre des subventions acceptables, pour que nos associations puissent fonctionner normalement ?

Nous sommes également surpris de la faible augmentation des charges de personnel. Sauf à confirmer ce que nous subodorons depuis plusieurs mois, vous faites face à une fuite de vos agents, et vous n'avez pas su les remplacer. De toute évidence, sur 2023, vous pensez que vous ne les remplacerez pas non plus. C'est très inquiétant, parce qu'on voit qu'en effet, et vous nous l'indiquez tout à l'heure,

cela occasionne des difficultés de fonctionnement des services. Mais c'est également très inquiétant parce que, contrairement à ce qui peut être dit, les collectivités territoriales ne sont pas autant dans la difficulté que vous nous le dites, puisque certains agents vont dans d'autres collectivités ; ils ne vont pas tous dans le privé. Donc peut-être que finalement ils trouvent quelque chose ailleurs, que nous ne savons pas leur proposer. La question est : « Qu'est-ce que c'est ? », « Qu'est-ce que nous ne savons pas leur proposer ? » « Pourquoi s'en vont-ils comme cela ? ». Alors que, finalement, nous avons des agents qui sont, pour certains, présents en poste depuis de nombreuses années, que nous formons, avec l'argent du contribuable, pour qu'à la fin ils aillent travailler dans d'autres collectivités territoriales.

Certains postes non essentiels sont également en hausse :

- Autres honoraires et conseils : + 9 000 €. Je suppose qu'en effet ça correspond aux honoraires du chasseur de têtes dont nous avons parlé en début de conseil.
- Catalogues et imprimés : + 8 000 €. Ne serait-il pas temps d'espacer la parution de *Cosne, ma ville ?* On nous demande encore de rédiger un texte à l'attention des Cosnois, alors que, je vous rappelle, sur le mandat précédent, le *Cosne, ma ville* paraissait tous les trois mois. À l'heure du numérique, à l'heure où on nous demande de faire des efforts en matière d'écologie, ne serait-il pas temps, en effet, de diminuer nos impressions papier ?

Vous faites des économies sur des postes plus importants, comme les fêtes et cérémonies (- 43 000 €). À quoi cela correspond-il ? Il y a des économies aussi sur les fournitures scolaires (- 2000 €). J'ai trouvé que c'était faire des économies avec des bouts de chandelles. Je pense que les fournitures scolaires sont quand même quelque chose d'important.

En ce qui concerne les investissements, enfin des emprunts ! Mais à un moment où les taux sont au plus haut ! Depuis de nombreuses années, on n'avait jamais vu des taux aussi hauts. Vous direz que je me répète, mais ça me paraît, en effet, problématique.

Vous nous annoncez des dépenses d'investissement pour le matériel roulant à hauteur de 250 000 €. Je considère qu'en effet cela doit correspondre à la balayeuse. Vous ne prévoyez donc pas qu'un autre matériel puisse tomber en panne sur l'exercice, ce qui me paraît quand même assez aberrant, puisqu'un budget doit tenir compte des imprévus potentiels qui peuvent intervenir sur l'année.

Nous constatons avec plaisir que les investissements de voirie, que nous appelons de nos vœux depuis de nombreux mois, sont enfin envisagés. Calmons nos ardeurs, puisqu'il s'agit seulement, et vous nous l'avez indiqué tout à l'heure, de 250 000 € sur l'année. Là encore, nous n'allons pas aller bien loin. Bouchons quelques trous, et ça s'arrêtera là.

Et puis notre satisfaction est de courte durée, face au budget pharaonique appliqué aux études : 385 000 € sur l'exercice, soit 13 % des dépenses d'équipement budgétées hors restes à réaliser. C'est énorme ! Alors que nous disposons d'agents tout à fait compétents, et j'insiste sur ce point, puisque, pour la voirie, il semblerait que vous budgétiez 155 000 € d'études. Je pense qu'en effet nous avons les agents en interne pour réaliser ces études ; pourquoi les faire en externe ?

Concernant la maison de santé, je vais peut-être vous laisser m'expliquer par la suite les raisons pour lesquelles dans le budget je vois des frais d'études à 230 000 €, alors que vous venez de nous indiquer tout à l'heure que la précédente étude était réutilisable. À combien vont se chiffrer, à la fin, les études pour cette maison de santé ? Oui, elle est nécessaire ; et d'ailleurs, il serait peut-être temps que l'on passe à autre chose que des études, et qu'on se mette enfin à réaliser les travaux, parce que, si on

continue comme cela, on n'est pas près de la voir se construire. Mais à combien cela va-t-il se chiffrer à la fin ?

Et puis où sont les vrais investissements ? Ceux qui sont utiles ? Ceux qui sont nécessaires pour les Cosnois ?

Pour ce qui concerne la voirie, un plan pluriannuel ne pourrait-il pas commencer à être mis en place ?

La salle des fêtes : heureusement que nous avons le Palais de Loire. Non pas ce soir, puisque de toute évidence, il semble que le chauffage ait décidé de se mettre en grève. Il fait d'ailleurs plus chaud à l'extérieur qu'à l'intérieur. C'est quand même problématique. Mais heureusement que nous avons cette salle du Palais de Loire. La salle des fêtes nécessiterait des travaux depuis de nombreuses années ; elle a toujours eu un toit qui fuit, et des dalles de plafond se sont effondrées. En même temps, elle n'est pas chauffée pendant tout l'hiver. Je ne suis pas spécialiste du bâtiment – ce n'est pas mon métier, je suis d'accord –, mais j'ai toujours entendu dire qu'un bâtiment qui n'était pas chauffé se désagrégeait, et que cela pouvait occasionner d'autres difficultés.

Où sont les investissements d'isolation et de rénovation des systèmes de chauffage de l'ensemble de nos bâtiments publics ? Il n'est pas acceptable que, tous les ans, on vienne dire aux Cosnois et aux Cosnoises qu'ils ne peuvent pas avoir accès à certains bâtiments publics, au motif que, pendant la période hivernale, la Ville est obligée de les fermer, parce qu'on ne peut pas les chauffer. On a certes une hausse des coûts de l'énergie. Par ailleurs, la Ville n'investit pas dans l'isolation et dans la rénovation des systèmes de chauffage.

Je terminerais cette intervention en vous rappelant que notre volonté a toujours été d'agir en opposition constructive ; c'est encore ce que nous faisons ce soir. J'adresse moi aussi mes vœux de prompt rétablissement à Monsieur le Maire. Toutes les remarques que nous vous faisons n'ont qu'un seul objectif, celui d'aller dans l'intérêt des Cosnois et des Cosnoises.

J'espère que j'aurai des réponses à mes questions, même si j'ai parfois certains doutes, puisque, depuis le début du Conseil, nous n'avons pas eu beaucoup de réponses. Nous sommes là, nous sommes constructifs ; si vous avez besoin d'échanger avec nous, nous sommes présents, tant en commissions qu'en Conseil. Notre intérêt, vraiment, c'est les Cosnois. Vous avez déjà perdu trois ans ; il ne vous en reste que trois. Il faut accélérer !

Monsieur LIENHARD : Merci, Madame LECLERC.

Je passe la parole à Mme TABBAGH.

Madame TABBAGH : Je vous remercie de vos questions.

Concernant les recettes, au compte 706888, « autres recettes », il s'agit des recettes issues de la prestation de mise à disposition du service d'urbanisme à d'autres communes, à hauteur de 17 500 €. Le montant de 23 000 € correspond à ce que nous re-facturons comme prestation d'entretien des espaces verts à Nièvre Habitat et Habellis pour l'année 2022. Il n'y avait pas eu de facturation 2022, mais cela correspond à 2023, puisqu'avec Nièvre Habitat cela va s'arrêter ensuite.

Par rapport aux frais d'études, en investissement, à hauteur de 60 740 €, que vous évoquez, effectivement ce sont les études concernant la maison de santé et concernant les suites de la mission

d'étude pour les écoles. Il y a plusieurs parties de la mission d'étude sur les travaux dans les écoles, et ces restes à réaliser ont trait à cela.

Concernant le niveau de subventions, le volume global de nos subventions est maintenu. Un certain nombre d'éléments qui peuvent être à la baisse ont déjà été vus avec les différentes associations. Nous faisons cet effort quand même de maintien. D'autres collectivités sont également obligées de faire participer les associations à l'effort global qui est nécessaire parfois suite aux hausses des coûts de l'énergie que nous subissons.

En matière de personnel, vous semblez penser que Cosne est exceptionnelle par rapport à d'autres collectivités et que nous serions dans une Bérézina générale au niveau de la fuite de personnels. Je lis la presse sur les collectivités en général, et je vois que de grandes collectivités, comme Montpellier, Lyon, pourtant très attractives en termes de potentiel d'attractivité et d'intérêt, ont aussi des difficultés ; c'est dans les journaux, vous pouvez regarder. Je ne pense pas que ce soit une situation exceptionnelle et propre à Cosne. Le privé aussi a des problématiques de recrutement également. Effectivement, nos agents vont dans d'autres collectivités, peut-être ; mais ces autres collectivités ont elles-mêmes connu, avant de recruter certains de nos agents, six mois ou un an de temps où il n'y avait personne au poste.

Par rapport à votre question sur la ligne « autres honoraires et conseils », cela me permet de répondre aussi à la question de tout à l'heure, où vous me dites qu'il y a + 9 000 €. La prestation concernant la réalisation du débat d'orientations budgétaires était à hauteur de 8 860 €. Cela peut répondre aux deux questions en même temps qui avaient été posées.

Concernant le coût supplémentaire sur l'établissement du bulletin municipal *Cosne, ma ville*, il y a un impact dû à la hausse du papier et à un certain nombre de coûts. Après, effectivement, c'est un choix de continuer à communiquer le plus fréquemment possible avec les Cosnois. L'adjointe à la communication voudra peut-être compléter si elle le souhaite. Il est très apprécié, en tout cas, par les habitants ; on peut le dire aussi.

Sur les fêtes et cérémonies, la somme que vous avez identifiée, autour de 40 000 € en moins, correspond à la non-reconduction de la patinoire, pour des raisons économiques. Cela permet aussi une économie sur le fonctionnement, et notamment en électricité. Sur les fêtes et cérémonies, 36 000 € en moins correspondent à cela ; il n'y aura pas de patinoire non plus en 2023.

Sur les fournitures scolaires, je n'ai pas le détail ligne par ligne de cela. Nous perdons des élèves, même si nous faisons en sorte que cela soit le moins possible. Le coût des fournitures est stable depuis plusieurs années, avec un forfait par élève donné à chaque école ; cela a tendance à un peu baisser chaque année, mais ce n'est pas cet élément qui fait les 2 000 €. Il y a sûrement des éléments ponctuels que nous achetons certaines années et que nous n'achetons pas d'autres, mais je ne saurais pas vous donner le détail.

Sur les études de voirie pour 155 000 €, je ne vois pas à quelle ligne vous faites référence. Normalement, on n'a pas d'étude de voirie à 155 000 €, sauf erreur de ma part. Il faudrait peut-être me dire à quoi vous faites référence.

Madame LECLERC : Il s'agit de la page 76. Section d'investissement - fonction 8, transports - voirie communale - frais, études, recherche et développement : 155 000 €.

Madame TABBAGH : Je vais essayer de trouver une réponse à vous donner, mais c'est effectivement dans le détail de présentation par fonctions. Il y a un certain nombre de frais d'études qui sont rattachés à la fonction « Transports ». Je n'ai pas la réponse exacte. Je regarde ce point, et je vous donnerai les informations.

Monsieur LIENHARD : Je voudrais juste vous répondre concernant la voirie. Elle a été budgétée pour prendre en compte plusieurs années, dans le cadre d'un plan pluriannuel. Je n'ai pas le chiffre en tête.

Pour l'isolation des bâtiments, nous avons voté dernièrement concernant le SIEEEN pour le CEP. Nous aurons l'audit énergétique également. Cela va se faire.

Concernant la salle des fêtes, elle est également concernée. Sur les fuites, nous essayons de gérer les réparations de manière régulière sur des bâtiments qui sont plutôt anciens ; si on voulait tout faire en même temps, cela ne serait pas possible, car ce serait des millions, voire des dizaines de millions qui seraient à mettre sur la table, et ce n'est pas possible pour nous. Il y a des choses qui se feront petit à petit, mais on ne peut pas tout faire en même temps. Nous avons à gérer l'évolution des coûts, et il y a la difficulté liée aussi à des problèmes d'effectifs pour engager un certain nombre de choses. Il y a aussi les problèmes d'approvisionnements dans certains domaines, en matière de travaux notamment, et nous pouvons aussi avoir des marchés qui sont finalement déclarés infructueux.

Madame TABBAGH : Sur les AP/CP au niveau de la voirie, on a des autorisations de programme qui sont ouvertes à hauteur de 690 000 €. Les crédits de paiement de cette année sont à 250 000 €. On a un reste à financer au-delà, à 226 413,80 €, mais il est évident que nous devrons sans doute ouvrir d'autres crédits d'autorisations de programme complémentaires sur la voirie, car il y a fort à faire.

Concernant les frais d'études, la décomposition croisée par section d'investissement intègre tout ce qui est aménagement urbain (quartier ouest, avec également la conception et la réflexion autour du Vieux Château…). Ce sont les 130 000 € d'études du quartier ouest que l'on retrouve principalement dans ce chapitre.

Madame LECLERC : Sur les études sur le quartier ouest, je pense qu'il y a des études qui ont été faites sous le mandat précédent ; il faudrait peut-être les ressortir.

Je n'ai pas eu de réponse sur le coût total des études pour la maison de santé.

Monsieur LIENHARD : Souhaitez-vous les éléments cumulés depuis le début ?

Madame LECLERC : Oui, un cumul depuis le début. Nous voyons les choses exercice par exercice, car c'est ainsi qu'il faut le voter. Mais, comme ce sont des projets sur le long terme, je pense qu'il faut qu'on voie aussi le budget sur le long terme que cela peut coûter. Cela reste de l'argent public, et même si on est sur des exercices distincts, il y a un coût global qui va être fait à la fin. Je suppose que vous avez déjà le coût global des études. Je ne vous demande pas le coût des travaux, évidemment ; mais le coût des études.

Monsieur LIENHARD : C'est dans les AP/CP. Je n'ai pas les chiffres en tête. C'est l'AP/CP qui est ouvert ; c'est programmé.

Monsieur BOUJLILAT : J'aurais également une série de questions.

J'ai une réponse, puisque vous dites que c'est dans les AP/CP ; les crédits gérés dans le cadre de l'autorisation de programme pour la maison de santé sont de 850 000 €. On va considérer qu'un montant de 850 000 € d'études pour la maison de santé est très cher, mais on en reparlera.

Je souhaiterais avoir quelques informations, et je formulerai quelques remarques sur le budget.

Je regrette que la réunion, ce soir, liée au budget, ait plutôt les apparences d'une réunion de cabinet comptable, plutôt que d'une réunion de Conseil municipal relative à un budget qui est censé nous amener les projets de développement de notre ville. C'est un vrai regret ; on ne voit pas où vous voulez nous emmener.

Vous avez évoqué tout à l'heure l'éclairage du stade de football. J'aimerais bien connaître le coût de cet éclairage.

Vous avez évoqué la taxe sur les logements vacants. Combien va rapporter cette nouvelle taxe sur les logements vacants ?

Sur les études sur la maison de santé, je rappelle que, sur la maison de santé, j'avais formulé le souhait d'une commission municipale Santé, pour au moins avoir accès à ces documents. Si elle ne peut pas se réunir, je souhaite que l'on puisse disposer de cette étude. Je vous remercierais de nous la mettre à disposition, ce qui éviterait de saisir la commission d'accès aux documents administratifs, et de nous engager dans une démarche que nous gagnerions, mais qui nous prendrait beaucoup trop de temps.

Concernant ce budget, si j'avais à qualifier votre budget en une phrase, je dirais que c'est un budget en situation d'ébriété. Vos budgets n'ont jamais effleuré l'ivresse de l'ambition, même si nous avons toujours senti une certaine irritation, parfois, dans vos justifications, beaucoup d'à peu près – on le voit encore ce soir –, et ce que nous ressentons comme de très méprisantes remarques, du type « on ne sait pas, on verra, on va chercher, on vous donnera les informations plus tard ». Le plus tard, ce sera peut-être en 2027, mais, là, ce sera peut-être trop tard.

Pourquoi le budget que vous présentez, comme les précédents, est-il un budget que nous considérons comme un budget en situation d'ébriété ?

D'abord, il n'y a aucune coordination motrice. Quel est le sens de votre politique ? Quel est le sens de vos projets ? Où allez-vous ? Et surtout, où nous emmenez-vous ? Si je reprends le tableau des autorisations de programme, les budgets de développement de la Ville, je vois que, pour les écoles, il était affiché 1,5 M€, mais il a été consommé 55 000 €. Vous dites que vous allez essayer de faire 277 000 €. Il y a 147 000 € que vous deviez faire l'année dernière, et que vous n'avez pas faits. Il reste près de 1,2 M€ que vous ne dépenserez jamais d'ici la fin de mandat. Sur la voirie, il y a très peu. Sur la maison de santé, on a parlé du sujet tout à l'heure. Je reviendrai sur d'autres projets.

Donc, pas de coordination motrice.

Pas de cohérence, également. Vous lancez, par exemple, un projet d'atlas de la biodiversité, comme nous l'avons vu lors du dernier Conseil municipal. Très bien. Mais, en même temps, vous artificialisez

les bords de Loire ; cette fameuse voie verte. Vous avez de la chance, au sein de votre majorité, de ne pas avoir d'élus écologistes dans vos rangs.

Le troisième état d'une situation d'ébriété est la labilité émotionnelle. On note une labilité émotionnelle quand on s'étonne, par exemple, de la permanence de l'entêtement que vous avez de nous présenter la subvention exceptionnelle de plus de 10 000 € pour l'accession au National 3 du foot. Très bien. Il n'y a pas de souci particulier, mais, en même temps, vous baissez des subventions pour les associations d'un point de vue général. Vous avez justifié la baisse en disant qu'il fallait que les associations fassent des efforts ; mais, apparemment, pas toutes de la même manière.

Vous indiquez que c'est exceptionnel, que c'est 10 000 € ; puis, dans le cadre de ce budget, c'est 10 000 € supplémentaires. Cela fait 20 000 € pour une saison. Très bien. Le maire a été président du foot, l'adjoint au sport l'a été également, et il est encore très actif. D'autres membres de son équipe y sont encore adhérents. Il n'y a pas de souci particulier, mais nous n'avons pas la même définition du mot « exceptionnelle ».

Assumez vos choix, et dites que c'est comme ça et pas autrement, mais je tiens à vous indiquer qu'il y a aussi d'autres sections sportives qui ont également besoin de subventions de fonctionnement supplémentaires, et de rénovation d'équipements. Il suffit, par exemple, de voir l'état de dégradation du bâtiment et des terrains de tennis pour s'en rendre compte. Mais, pour cela, il suffit de dépasser les limites de la main courante, et il faudrait le faire de temps en temps.

Labilité émotionnelle que nous notons encore lorsqu'il s'agit de vous demander d'améliorer l'entretien de nos trottoirs. Nous en avons parlé tout au long de la soirée, et tout au long des différents conseils municipaux. On nous en parle à nous. J'ai l'impression que les Cosnois ne vous parlent pas, ou que vous n'écoutez ou que vous n'entendez pas les Cosnois ; ou alors que vous ne roulez pas. Peut-être que vous voyagez à New York, mais il faut aussi rouler sur les routes et sur les voiries cosnoises pour voir dans quel état elles sont. Cosne, ce n'est pas New York.

Notre ville s'est dégradée. Notre ville s'est défigurée. Notre ville s'est dévitalisée, sous votre mandat.

Quand il est question de l'aspect de l'entrée de ville, il nous est dit qu'il fallait nous y habituer. Mais nous ne nous y habituerons jamais.

Comme vous le savez, gouverner, c'est prévoir. Gouverner, c'est aussi choisir. Les habitants de notre ville ont plutôt le sentiment que vous avez choisi de gouverner sans gouvernail.

Pour notre groupe, ce budget n'est pas celui de Cosne-Cours-sur-Loire, mais plutôt de « Cosne court à son déclin ».

J'ajouterais également un point sur la fiscalité. Les impôts des Cosnois vont exploser. Le mois d'octobre va être terrible quand ils vont recevoir leur avis d'imposition ; grâce à vous, l'ensemble de la majorité, ici présente, et aussi les collègues de l'autre groupe d'opposition. La taxe des ordures ménagères va augmenter de 33 % pour les habitants de notre commune. 33 %, rendez-vous compte !

À Cosne, cette année, on aura deux feux d'artifice : le feu d'artifice du 14 juillet, et puis le feu d'artifice fiscal du mois d'octobre. Celui-là, il va faire mal, puisqu'avec l'augmentation, au mois d'octobre, indépendamment de cette taxe des ordures ménagères de + 33 % pour les Cosnois, les recettes fiscales vont doubler par rapport à l'an dernier. L'année dernière, vous avez dit que c'était + 1 % ; c'était + 3 %, 170 000 € de recettes fiscales supplémentaires ; les Cosnois ont payé plus, pour avoir moins.

Cette année, sur 2023, avec l'augmentation des 7,1 %, c'est 376 983 € supplémentaires. Si on divise par le nombre d'habitants, on peut voir combien ça fait, mais on n'a pas 9 500 personnes qui paient des impôts à Cosne ; on en a, je crois, un tiers. La facture va être très salée, par ce fameux feu d'artifice fiscal.

Par ailleurs, le placard du bureau du maire, à Cosne, va déborder d'études en tous genres. D'ailleurs, arrivez-vous à fermer ce placard, tellement vous faites études sur études ? On n'en a pas connaissance, de ces études ; mais ce placard doit être difficile à fermer, et il faudra peut-être le changer, et en mettre un plus grand, mais je crois que ce n'est pas prévu dans le budget.

Là aussi, vous réfléchissez beaucoup, probablement, mais vous agissez peu. 385 000 € de frais d'études supplémentaires !

Ce n'est pas le bouquet final, puisqu'il faut ajouter les 116 327 € de prestations de service. Le total des deux n'est pas loin de 500 000 € ; c'est deux fois le budget de la voirie que vous envisagez pour cette année, et que vous n'allez pas exécuter, comme chaque année. C'est énorme.

Pour couronner le tout, vous baissez la masse salariale. Comme si vous n'aviez pas besoin d'agents municipaux. Vous actez déjà le fait que vous allez avoir moins d'agents, et vous actez l'échec de votre politique de recrutement et de votre politique de gestion des agents. Les personnels, il faut qu'ils restent chez nous, il faut qu'ils soient bien, il faut les faire monter en compétences. Un agent peut partir, très bien ; mais ce qui me frappe le plus, c'est qu'on a des agents qui partent, mais on n'a pas d'agents d'autres collectivités qui viennent chez nous. Pourquoi vont-ils ailleurs ? Pourquoi ne viennent-ils pas chez nous ? C'est une question que vous devriez vous poser, sans avoir à vous retrancher sur le fait de dire que c'est compliqué partout. Oui, c'est compliqué partout, mais il y en a qui y arrivent mieux que d'autres. C'est sur ce point-là qu'il faut se poser des questions. Avec moins d'agents, on comprend aussi mieux l'état de dégradation de la ville, et on comprend mieux pourquoi ce que vous décidez dans le cadre d'un budget n'est pas exécuté. Il faut des gens qui travaillent dans les bureaux, dans les différents services, au niveau technique, etc.

Comme l'an dernier, nous remettons également en doute la sincérité politique de votre budget. Comme l'a confirmé le compte administratif, nous mettons en doute ce projet de budget.

Par exemple, sur la maison de santé pluridisciplinaire, vous notez 850 000 € en autorisation de programme. Vous mettez sur le budget 850 000 €. J'ai cru comprendre, d'après l'échange de tout à l'heure, que cela pouvait être 850 000 € d'études ; je trouverais cela très dispendieux, énorme. Mais une maison de santé, où que vous l'envisagiez (pour laquelle, d'ailleurs, j'avais demandé une consultation des Cosnois, dans un esprit de démocratie participative), à 850 000 €, vous ne la ferez jamais ; il faudra probablement multiplier le montant par quatre ou cinq. Une maison de santé à moins de 3 M€ ou de 4 M€, si vous y arrivez, chapeau ! Si je me fonde sur celles qui ont pu bénéficier d'un financement de la Région et que j'ai pu inaugurer, je peux dire que les élus, à moins de 3 M€, même sur du neuf, ne savent pas faire. Peut-être que vous y arriverez ici.

Je déplore aussi votre abandon du plan Écoles, votre abandon dans les faits. Vous inscrivez la somme de 1,5 M€ en 2021. Mais 55 000 € ont été dépensés. Cela veut dire que vous n'êtes pas en capacité d'investir plus de 17 000 € par an. Mais vous avez 147 000 € en restes à réaliser.

Vous ouvrez 277 000 € pour cette année, pour rénover et réhabiliter les écoles. Vous nous avez habitués à les fermer, avec l'école René Leclerc à Cours, mais je ne sais pas comment vous allez dépenser 1 167 000 €, d'ici la fin du mandat. À l'évidence, c'est impossible.

Nous déplorons, par ailleurs, que cette décision que vous avez prise ait ensuite pu nous affaiblir vis-à-vis de la Direction Académique, puisque dans la suite de cela est arrivée la fermeture d'une classe à l'école Franc Nohain. Vous vous êtes offusqué ces dernières semaines de cette fermeture de classe. Vous aviez indiqué qu'ils pouvaient prendre en considération le fait que vous aviez déjà payé auparavant ; mais cela ne marche pas comme ça ! Je ne vais pas vous dire que c'est de l'amateurisme, que vous n'avez pas d'expérience, et que vous ne savez pas faire. Quand vous avez, dans vos oppositions, des élus qui vous disent qu'ils sont prêts à vous aider, et que vous leur dites « circulez, il n'y a rien à voir », on ne peut pas s'étonner que vous arriviez à ce résultat-là également. Vous êtes des élus de la résignation. Vous vous résignez sur tout ; « ce n'est pas de votre faute », c'est celle de Poutine, de la guerre en Ukraine, au Covid, à l'augmentation des matières premières, à pas de chance, aux marchés infructueux… C'est toujours de la faute aux autres ; ce n'est jamais de votre responsabilité.

D'ailleurs, nous ne voyons rien également sur la nouvelle vie à donner aux bâtiments de l'école René Leclerc. Pour vous, Cours, c'est « cours tout seul ». Cosne délaisse sa commune associée, sous votre mandat. Jamais, sous les mandatures précédentes, on n'a connu un tel délaissement.

Contrairement à ce que vous indiquez, nous avions auparavant à Cosne des plans pluriannuels d'investissements, de rénovation de nos voiries. Aujourd'hui, vous nous dites que vous avez un plan pour la voirie, qu'une somme est prévue pour cela. C'était 50 000 € pour l'année dernière, et cette année 250 000 €, mais si nous vous demandons ce que vous voulez faire, vous dites que vous êtes en train d'étudier le dossier et qu'on nous le dira. Vous ne nous le dites jamais ; on ne le sait pas. Mais il est quand même inquiétant que, dans la deuxième ville du département, vous ne soyez pas capables, au bout de trois ans de mandat, de construire un plan pluriannuel d'investissements, de rénovation de notre voirie. À défaut de savoir le faire, on peut aussi se dire que vous auriez pu consulter la population, et avoir déterminé que telle ou telle route était prioritaire.

Je vais vous poser la même question depuis trois ans : quels travaux envisagez-vous de faire, en voirie, cette année ? La rue du Mardron fait-elle partie d'un éventuel plan ? Si *oui,* merci de nous le dire. Si *non*, merci de le dire également.

En fait, vous avez réussi, sous votre mandat, à mettre notre voirie dans un état palliatif avancé. La voirie cosnoise est en fin de vie. Et, cela, vous ne le voyez pas.

Et puis, comme les habitants de notre ville ne sont pas assez punis comme ça, vous avez décidé d'abandonner la salle des fêtes. Vous la fermez près de six mois par an, alors que nous dégageons un résultat positif, d'un peu plus de 1,8 M€, je crois. L'année dernière, vous avez sous-estimé nos recettes de fonctionnement et surestimé nos dépenses, mais vous n'êtes pas capables de dégager un budget pour mettre la salle des fêtes à disposition des habitants et des associations. Pour moi, la mise à disposition d'une salle des fêtes, cela fait partie d'une mission de service public qui est indispensable à une ville. Nous avons, certes, la salle des fêtes de notre commune associée de Cours, la salle Patrick Jovet à Villechaud, et puis notre historique salle des fêtes, que vous avez décidé de fermer, du fait de fuites, et vous avez dit que vous alliez faire appel au SIEEEN pour qu'il nous dise ce que nous devons faire. La conséquence est que l'Harmonie de Cosne, pour son spectacle de fin d'année, ne peut même pas en disposer. Elle fait partie des institutions culturelles, d'animations cosnoises. Et je pourrais citer d'autres exemples.

Plutôt que de vous voir engager des dizaines de milliers d'euros dans des études inutiles au regard des urgences et des priorités, nous considérons que la priorité du dispositif Cœur de Ville, c'est la remise en état de notre salle des fêtes, et pas une étude sur l'ancienne école Edmée Lavarenne pour

voir ce qu'il faut en faire dans deux ou trois ans, en sollicitant des étudiants – même si c'est bien de faire appel à des étudiants – pour nous donner leur avis. Aujourd'hui, la priorité de Cœur de Ville, c'est la mise à disposition de cette salle des fêtes.

Et puis je terminerais sur le volet social de votre politique. Le budget voté pour le centre communal d'action sociale est de 110 000 €. L'an dernier, il était de 80 000 €, mais il faut savoir qu'il fallait y ajouter un fonds de réserve de 40 000 €, ce qui veut dire que le budget du centre communal d'action sociale l'an dernier était de 120 000 €. Vous baissez de 9 % le budget du CCAS.

Je vais réitérer, mes chers collègues de la majorité municipale, au regard du résultat excédentaire, au regard de l'explosion de nos recettes fiscales, l'importance qu'il y a à redistribuer. Une redistribution juste, une redistribution solidaire. Notre collègue Carole TABBAGH l'a demandé à la communauté de communes par rapport aux repas ; j'aimerais savoir si vous allez appliquer ici ce que vous demandez ailleurs, et mieux redistribuer, ceci sur la base de deux axes.

Le premier axe est la mobilité, en rendant gratuit le service du Papillon. Nous le gérons par délégation de la communauté de communes ; donc, c'est possible. Le Papillon coûte 200 000 €. D'ailleurs, j'aimerais savoir s'il tourne toujours aussi bien dans nos différents hameaux – j'ai le sentiment qu'il tourne un peu moins, et que le circuit s'est dégradé. Sur un budget de 200 000 €, les recettes représentent à peine 7 000 €. Les usagers sont obligés d'aller chercher un ticket en mairie, et on note que la fréquentation a baissé. Vous avez budgété 13 000 € de recettes l'année dernière, pour le Papillon. Cela a fait 7 000 € à peine. Cette année, vous récidivez, en mettant 13 000 €, alors qu'on voit bien que la fréquentation est en baisse.

Si encore ces recettes permettaient d'équilibrer le budget du Papillon ! Mais sur 200 000 €, on a 7 000 € de recettes, alors que, cette année, les Cosnois vont être ponctionnés de plus de 380 000 € d'impôts supplémentaires, liés à l'augmentation des valeurs locatives. On peut distribuer au moins ces 7 000 €. En plus, quand on a la fibre écologiste – peut-être certains l'ont-ils ici –, l'objectif est de faire en sorte qu'il y ait un maximum de personnes qui prennent un transport en commun et qu'ils prennent moins leur véhicule personnel.

Le deuxième axe est lié à l'éducation. Il s'agit de remettre la gratuité de la garderie de 16 h 00 à 16 h 30. Et aussi il s'agit de permettre aux Cosnoises et aux Cosnois de disposer d'un repas à 1 € dans les écoles. Le repas aujourd'hui est à 3,20 € ; il va augmenter un peu. La commune pourrait prendre à sa charge le delta, et, en plus, cela peut permettre d'obtenir des financements de l'État. Vous n'avez jamais voulu y aller. Je vous demander de dépenser déjà ce que vous avez prévu, et puis je vous demande d'avoir au moins une petite fibre de redistribution sociale. J'ai chiffré les choses, et je note que cela nous coûterait à peine 50 000 €. On pourrait les prendre sur une partie de l'impôt supplémentaire. Après 385 000 € d'études, 116 000 € de prestations de service. Au vu de ces éléments, il y a peut-être possibilité de gratter quelque chose pour pouvoir redistribuer socialement l'argent qui est ponctionné auprès des Cosnoises et des Cosnois.

Nous aurions tellement à dire encore sur ce budget, ébréché, éméché ; nous aurions envie aussi qu'il ait une ligne directrice claire, des orientations politiques assumées, qu'il soit juste fiscalement et socialement, qu'il soit tourné vers l'avenir. À l'évidence, ce budget, vous le faites plutôt tourner en rond.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, chers collègues de la majorité municipale, nous voterons contre ce budget, que j'ai qualifié tout à l'heure de « budget de l'ébriété ».

Monsieur LIENHARD : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame OUVRY : Je voulais juste apporter des précisions à Mme LECLERC sur le magazine *Cosne, ma ville*. Effectivement, on pourrait diminuer les numéros, mais, comme l'a dit Carole TABBAGH, ce n'est pas le choix que nous avons fait. Même si nous sommes la deuxième ville de la Nièvre, il me semble que tout le monde n'est pas « tout numérique ». Des personnes nous disent parfois ne pas avoir eu connaissance d'une information. On a beau essayer de multiplier les canaux de communication, on voit que c'est un puits sans fond, et qu'on n'arrivera jamais à donner l'information à tout le monde. *Cosne, ma ville* est remis en boites aux lettres à tous les habitants. Il me semble qu'il est important de garder cet outil. Initialement, pour 4 numéros, le budget prévu était de 35 000 € ; aujourd'hui, on est sur 6 numéros, et on est sur un budget de 29 000 €. Certes, le coût du papier a augmenté, et le montant pour la distribution a un peu augmenté, mais c'est moins cher que quand nous sommes arrivés et nous avons deux numéros en plus. La publication fait 24 pages. Je peux vous assurer qu'il faut faire des choix sur les sujets rédactionnels, parce qu'il y a des choses à dire ; nous faisons des choix. C'est comme une recette de cuisine, la communication ; c'est plusieurs ingrédients.

Monsieur PONSONNAILLE : Vu le nombre de flèches qui ont été tirées tout à l'heure, j'avoue que j'ai du mal à les identifier toutes, et je vais donc essayer de répondre à trois points qui m'ont paru importants, même si nous avons pu les évoquer souvent auparavant.

Le premier point concerne Cours et l'avenir de l'espace de l'ex-école de Cours, le bâtiment René Leclerc. À plusieurs reprises j'ai indiqué, y compris à M. BOUJLILAT, que, si quelqu'un avait des solutions pour trouver un avenir au bâtiment de cette école, nous étions preneurs. Jusqu'à la date d'aujourd'hui, je n'ai eu aucune proposition. Mais nous allons continuer à travailler sur ce sujet. Nous en avons encore parlé aujourd'hui même, avec M. BONNET ; nous allons essayer de voir comment s'organiser pour trouver quelque chose.

Oui, vous avez raison, ce bâtiment doit continuer à vivre, et nous ferons ce qu'il faut pour qu'il vive, et je continue à dire, ici, en public, que, si vous avez, parmi vos relations, des idées de ce qu'il peut se faire ailleurs, nous sommes preneurs. J'ai vu récemment que Decize venait de vendre une école. Notre vocation n'est pas de vendre l'école, mais nous sommes ouverts à toutes les propositions que vous pouvez nous faire. Je suis d'accord avec vous, si nous travaillons ensemble, nous arriverons peut-être à trouver quelque chose sur cet espace René Leclerc.

En ce qui concerne le coût du remplacement de l'éclairage du stade Raphaël Giraux, on est effectivement sur une étude du SIEEEN. J'ai en tête un devis autour de 140 000 € environ, avec une participation du SIEEEN de moitié, dans le cadre de fonds de concours. Le fonds d'aide au football amateur sera sollicité pour compléter. Les économies d'énergie qui sont réalisées dans les éclairages de stade sont largement suffisantes pour amortir les investissements qui sont réalisés. Je pourrais vous donner quelques études qui ont été réalisées sur Sochaux ou sur d'autres villes, avec le coût économisé de consommations.

Sur les subventions, si effectivement la première année une légère baisse avait été effectuée sur les subventions aux associations sportives, elles ont été reconduites cette année à l'identique à l'an dernier. Je veux accepter le débat, et je suis prêt à l'ouvrir, sur la répartition. Il y a peut-être des

situations particulières qu'il faut étudier. Je m'inscris en faux lorsque j'entends que nous aurions baissé par rapport à l'an dernier ; l'enveloppe de subventions était la même.

En ce qui concerne la subvention exceptionnelle au football cosnois, qui n'est pas prise sur les autres subventions aux associations sportives, elle est liée au maintien de l'équipe première en National 3. Le jour où l'équipe National 3 descend, cette subvention disparaît d'elle-même, comme cela a été dit à plusieurs reprises, mais j'imagine, Monsieur BOUJLILAT, que vous souhaitez que l'équipe se maintienne en National 3.

Vous vous intéressez au milieu du football, comme vous nous l'avez dit à l'occasion de plusieurs conseils municipaux, et vous êtes arbitre dans un club qui n'est pas un club cosnois et qui n'est pas non plus un club de la communauté de communes, mais un club que vous connaissez fort bien ; Cosne, actuellement, est le premier club de la Nièvre en termes de football, avec 359 licenciés, et des subventions de 57 000 € si nous intégrons les 10 000 € évoqués plus haut. Si nous ramenons cela au nombre de licenciés, c'est 158 € par licencié. On va comparer à un club que vous connaissez bien, puisque vous êtes arbitre dans ce club, à savoir le club du FC Nevers. Ce club est le 4ème club de la Nièvre, avec un effectif de 271 licenciés, soit 24 % de moins que le club de Cosne, et avec des subventions de 54 000 €, ce qui représente 199 € par licencié.

On peut donc dire que le club de Cosne n'est pas subventionné à l'excès si on le compare par exemple au club de Nevers. Ceci pour vous dire que je pense qu'il faut arrêter de « tirer sur le pianiste », en l'occurrence sur le football de Cosne. Je pense que l'attractivité qui est induite chaque week-end par son activité justifie largement les efforts qui sont réalisés par la collectivité.

Ce sont les trois points sur lesquels je voulais revenir : Cours, l'éclairage du stade et les subventions. Il y en a peut-être d'autres, mais, vu le nombre de flèches qui ont été décochées, j'ai du mal à les suivre toutes. Je vous remercie.

Monsieur LIENHARD : Je vais poursuivre pour certaines réponses. Merci, Monsieur PONSONNAILLE.

Il a déjà été évoqué certains points, et je ne vais pas revenir sur eux.

Sur la question de la voie verte, on ne peut pas parler d'artificialisation. La route reste exactement la même. Ce n'est ni plus ni moins. On n'est pas sur une artificialisation.

Sur l'entretien des trottoirs, il y a eu un problème lié à une machine, mais la question est résolue. Personne ne se plaint à l'heure actuelle. L'année dernière, des personnes avaient pu se plaindre. Nous avons fait ce qu'il fallait avec une machine dont nous avons demandé le remplacement, et qui tourne toujours à l'heure actuelle ; jusqu'au moment où la nouvelle machine va nous arriver. C'est prévu. C'est budgété.

Vous dites que les impôts explosent. C'est l'État qui a décidé d'une hausse de 7,1 % ; pas la commune. Elle propose de rester au même chiffre que l'an dernier. Il n'y a donc pas une explosion de taxes qui aurait été décidée par la commune elle-même. L'État, c'est l'État ; ce n'est pas nous. Bien sûr, cela se retrouve sur les factures ; nous n'y pouvons rien, c'est l'État qui le fait, et qui le prend pour lui, ce n'est pas pour nous.

Je ne reviens pas sur les écoles. M. PONSONNAILLE a abordé ce point.

Concernant la voirie, nous avons vu, en commission municipale, le plan qui va être mis en place. Il n'y avait personne de votre groupe.

Par ailleurs, concernant la rue du Mardron, nous sommes en train de travailler sur la question. Cela devrait voir le jour pour le budget de l'année prochaine et peut-être sur deux années. Tout dépendra du montant, car il s'agira d'un important budget sur ce point. Ce n'est donc pas enterré.

Concernant les salles de fêtes, leur état est vétuste, et nous faisons des réparations, en faisant ce que nous pouvons faire ; nous ne pouvons pas mettre des dizaines de millions pour tout refaire à neuf. Ce ne serait pas possible, à l'heure d'aujourd'hui.

Concernant le Papillon, vous avez des remontées d'informations selon lesquelles les circuits ne seraient pas faits ; je ne pense pas que ce soit le cas. Ils n'ont pas changé, à l'heure actuelle. Ils tournent toujours de la même façon. Le prix du ticket, c'est autre chose. L'année prochaine, la compétence passera à la communauté de communes. À l'heure actuelle, il y a un conventionnement avec la communauté de communes, qui a pris cette compétence depuis le mois de juillet 2021 ; pour l'instant, c'est sous convention.

Concernant l'éclairage du stade, le coût est de 71 000 €. On a 140 000 € sur le SIEEEN, et 71 000 € pour nous, et les subventionnements arriveront par la suite.

Concernant la maison de santé, il est inscrit 850 000 €. Le coût de l'étude est de 80 000 €. 230 000 € sont prévus pour la maîtrise d'œuvre. Nous verrons pour le reste ultérieurement, car on ne peut pas chiffrer le coût des travaux tant que le programme n'est pas réalisé. Nous n'en sommes donc pas encore là ; on en est sur l'étude. Il faudra le temps que cela se fasse. En tout cas, le montant est pour cette année, et nous pourrons nous projeter sur les années futures.

Monsieur BOUJLILAT : Sur le Papillon, cela rejoint exactement ce que j'ai dit tout à l'heure : ce n'est jamais de votre faute. Vous dites que ce n'est pas vous, que c'est la communauté de communes dans un an…

Monsieur LIENHARD : Vous dites que les circuits ne sont pas respectés à l'heure actuelle ; les deux circuits tournent de la même façon, et cela n'a pas changé. C'est sur cela que je vous répondais.

Monsieur BOUJLILAT : D'accord. Sur les tarifs, vous avez la possibilité de rendre le Papillon gratuit. J'ai cru comprendre que cela serait délégué à la communauté de communes totalement, et que vous n'alliez toucher à rien. Je dis à nouveau que c'est possible, et qu'il ne faut pas fuir ses responsabilités par rapport à cela.

Sur les impôts, je considère en effet qu'il va y avoir une explosion fiscale, de deux ordres : la première, sur la taxe sur les ordures ménagères, et les 25 ou 26 %. Ce qui fait, avec les 7 %, 33 %. Vous ne pouvez pas vous défausser par rapport à cela ; il y a une explosion par rapport à cela, et vous en êtes responsables.

Sur l'autre point, nous aurons quand même 387 000 € de recettes fiscales supplémentaires. C'est de la redistribution que je parle. L'État a décidé d'augmenter de 7 % ; vous avez la possibilité aussi de baisser de 7 % les taux que nous verrons à tout à l'heure. Ce n'est pas ce que vous proposez. Vous êtes bien content que l'État augmente de 7 %, cela vous fait des recettes, mais vous dites « ce n'est pas nous ». Quelle est la possibilité de la municipalité, dans la délibération qui va suivre ? Dire que vous baisseriez de 7 %, considérant que vous ne seriez pas d'accord avec la hausse de 7 % décidée par l'État ? Là, vous seriez cohérents. Oui, il y a une augmentation de 7 % des valeurs locatives, liées

au gouvernement. 387 000 € de recettes. Vous ne voulez pas les supprimer, mais, moi, sur ces 387 000 €, je demande à ce qu'il y ait 50 000 € de manière à permettre le repas à 1 euro pour les enfants à l'école, et permettre la gratuité de la cantine scolaire.

Sur Cours, j'avais fait une proposition, et j'y reviens. Des jeunes femmes de Cours sont en train de réfléchir à un projet d'installation d'une maison d'assistantes maternelles. Vous avez décidé de faire autrement, de vendre un bâtiment à côté de la piscine à une personne dont on a parlé tout à l'heure. Mais ces jeunes femmes avaient un projet éventuellement aux Gâtines ; on leur demande 1 000 € de loyer par mois, et elles n'ont pas les moyens, si bien qu'elles ne feront pas leur projet là-bas. Or, Monsieur PONSONNAILLE, je vous avais proposé que l'ancienne école René Leclerc puisse continuer à avoir une affectation liée aux enfants, et qu'on puisse y accueillir cette maison des assistantes maternelles ainsi que d'autres services. Aujourd'hui, il faut faire des travaux. À la suite d'un Conseil municipal, vous m'avez envoyé un message pour que nous puissions nous voir en marie de Cours pour que vous puissiez évoquer avec moi ce point et un autre sujet. Étant conseiller régional, je vous avais dit que la Région a une enveloppe de 500 000 € dans le cadre du contrat de revitalisation. Dans le cadre du Pays, j'ai à ma main une enveloppe, sur l'ensemble du territoire, de 7 M€. Les travaux sont susceptibles de se monter entre 300 000 et 600 000 € ; je pouvais vous garantir 50 % d'aide là-dessus. Mais c'est trop tard, le contrat de territoire va être voté le 24 avril. Le contrat de revitalisation, les 500 000 €, je ne sais pas comment vous souhaitez les redistribuer ; j'espère que, sur ces 500 000 €, il y aura une somme pour Cours.

C'est une proposition que je vous avais faite, vous m'avez dit que ce n'était pas possible pour diverses raisons, et je ne vais pas rentrer dans le détail de l'échange que nous avons pu avoir, mais j'avais fait cette proposition pour l'affectation de cette école. Je veux bien aider à faire des choses, mais c'est vous qui êtes en responsabilité ; c'est à vous aussi de trouver les idées et les différentes affectations. Quand il y en a, vous n'êtes pas d'accord, en disant que cela coûte trop cher et que vous ne pouvez pas faire. Je vous dis par contre qu'il y a les financements ; mais vous ne savez pas faire ou vous ne voulez pas faire.

Sur le football, vous avez indiqué qu'il y avait 140 000 € pour l'éclairage. Je vous dis simplement que la répartition entre les sections sportives et les investissements par rapport aux différentes sections sportives n'est pas juste ; on a d'autres sections sportives qui ne doivent pas pâtir du fait que l'équipe de football est en National 3. L'année dernière, vous aviez dit que le montant de 10 000 € pour acheter un minibus était exceptionnel (compte rendu de Conseil municipal). Or, là, c'est 10 000 € tous les ans. Aujourd'hui, vous avez dit que c'était 10 000 € permanents tant qu'ils sont en National 3. C'est dit, enfin c'est lâché. Je n'y suis pas défavorable ; en revanche, ce que je n'apprécie pas, c'est le fait de ne pas être très clair et très net par rapport à cela.

Après, lorsqu'il est question de comparer avec d'autres structures de football, il n'y a pas de soucis par rapport à cela. Mais il y a une question de conflit d'intérêts, aussi. À l'issue d'un Conseil municipal où vous aviez voté une subvention que vous n'auriez jamais dû voter, et où j'avais dit qu'allais saisir le tribunal administratif, j'ai reçu un SMS et nous avons eu un rendez-vous ; vous m'aviez presque supplié de ne pas déposer de recours auprès du tribunal administratif, et vous m'aviez dit que c'était la dernière fois, et que vous ne le referiez plus. Je vous ai cru. Si vous voulez que nous allions sur ce terrain-là, on peut y aller. Mais, de grâce, ne déformez pas mes propos.

Maintenant, ce que je vous demande, c'est que nous puissions voir ce que vous envisagez pour d'autres sections sportives, pour d'autres équipements sportifs qui ont autant besoin d'investissements. J'entends 140 000 € ici, un tracteur l'année dernière, des choses tous les ans ; c'est très bien, et, si on peut le faire, il faut le faire, mais il y a aussi d'autres sections sportives qui ont des

besoins. Là-dessus, il faut y répondre. Vous parliez du tennis tout à l'heure, vous parliez de fuites dans la salle des fêtes tout à l'heure ; or, c'est la deuxième ville du département, c'est un club qui a une renommée régionale : on mérite beaucoup plus que ça, et beaucoup mieux. Quand on peut mettre 140 000 € et plusieurs centaines de milliers d'euros de l'autre, on peut aussi peut-être se dire qu'on va aussi penser aux autres parce qu'on en a besoin. Ce qui a fait la renommée de Cosne aussi jusqu'à présent, c'est sa densité sportive et son rayonnement sportif, et c'est la qualité de ses équipements sportifs, d'un point de vue général, et pas d'un point de vue ciblé.

Monsieur PONSONNAILLE : En ce qui concerne l'investissement sur les sections sportives, tous les ans nous faisons extrêmement attention, de manière à ce que toutes les sections puissent effectivement bénéficier des subventions, et pas exclusivement une section plutôt qu'une autre.

Sur l'éclairage, je dirais bien que le SAMU est content aussi d'avoir un éclairage sur le stade. C'est un autre usage. Mais il est bien évident que l'année prochaine, ce sera d'autres activités sportives. Le tennis, j'y pense bien évidemment. Nous avons pensé aussi à faire des recours sur les travaux qui ont été faits. Ne croyez surtout pas que nous ciblons uniquement un sport par rapport à d'autres. Si vous regardez bien, tous les ans ce ne sont pas tout le temps les mêmes sports qui profitent.

Sur Cours, comme c'est écrit dans le compte rendu du précédent Conseil, il n'y avait pas possibilité d'aller sur Cosne Sud pour ces personnes qui souhaitent implanter une maison d'assistantes maternelles. C'est extrêmement clair. Elles ne se « baladent » pas entre toutes les communes ; elles sont actuellement en contact avec la DPI. Je peux vous assurer que, dès que nous aurons une solution pérenne et que cela sera fait, vous serez le premier au courant, il n'y a pas de soucis là-dessus.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le Budget primitif de la VILLE pour l'exercice 2023.

Délibération adoptée à la majorité.

Monsieur BOUJLILAT : Nous souhaiterions que le budget du STIC soit différencié. Pour Eau et Assainissement, nous sommes d'accord, mais nous souhaiterions qu'il y ait un autre vote pour le STIC.

Monsieur LIENHARD : Nous allons voter sur le budget Eau et Assainissement.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le Budget primitif de l'EAU pour l'exercice 2023.

ADOPTE le Budget primitif ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2023.

Délibérations adoptées à la majorité.

Nous passons au vote sur le budget STIC.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le Budget primitif du STIC pour l'exercice 2023.

Délibération adoptée à la majorité.

11. Autorisations de programme et d'engagement et Crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes

Madame TABBAGH : En termes d'autorisations de programme, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, pour la section d'investissement, les opérations d'investissement sont reconduites et ouvertes pour 8 528 820,86 €, pour les opérations suivantes : écoles, voirie, maison de santé, voie verte, accessibilité des ERP, volet habitat du contrat de ville.

Pour ce qui concerne le budget de l'assainissement, le total des autorisations de programme est de 8 070 393,09 €. Il s'agit des réseaux d'assainissement dans les écarts (Cours et Villechaud).

Au niveau de la section de fonctionnement, les opérations de fonctionnement suivantes sont reconduites ou ouvertes pour le budget de la Ville, pour 5 610 € : Règlement général de protection des données (RGPD).

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit jusqu'en 2026.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2023, il convient de voter les autorisations de programme et autorisations d'engagement.

Il est proposé en annexe les tableaux détaillés pour les budgets Ville, et Assainissement. Les budgets de l'eau et du STIC n'ont pas d'ouvertures d'autorisations de programme ou d'engagements.

Suivant l'avis favorable de la commission des finances, il vous est proposé de voter les montants des autorisations de programme et autorisations d'engagement, avec les répartitions de crédits de paiement comme indiqué dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les montants des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement avec les répartitions des Crédits de Paiement comme indiqué dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité.

VII-II Fiscalité

12. Fiscalité locale – Vote des taux des « impôts ménages »

Madame TABBAGH : Comme nous l'avions annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, et confirmé par la proposition de budget, nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2022 et aux années précédentes. Il est proposé de maintenir les taux de l'année 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,55 % (comprenant le taux anciennement du Conseil départemental depuis la réforme de la taxe d'habitation)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81,90 %
- Taxe d'habitation : 11,62 %.

Monsieur LIENHARD : Y a-t-il des questions ?

Monsieur BOUJLILAT : Je vais être cohérent avec mon propos précédent. L'État et le gouvernement augmente les bases de 7,1 %. Cela fait 387 000 € de recettes supplémentaires. Est-ce que, puisque vous en avez la possibilité, vous n'envisageriez pas de baisser la fiscalité de 7,1 %, de manière à ce que nous n'ayons pas moins de rentrées fiscales, mais cependant autant, en prenant cette mesure ? Vous avez la possibilité de le faire. Votre réponse évitera que vous vous cachiez derrière la seule responsabilité de l'État.

Monsieur LIENHARD : Pour vous répondre : nous vous proposons le maintien du taux de l'an dernier, sans augmentation. Voilà ce qui vous est proposé ce soir.

Monsieur BOUJLILAT : Donc, c'est 387 000 € en plus à payer par les Cosnois ? On est bien d'accord là-dessus ? C'était ce qui était sur le document du budget.

Madame TABBAGH : Il y aura une augmentation pour les ménages effectivement, sachant qu'il faut quand même comprendre que, si cette somme ne venait pas au budget, celui-ci ne serait pas équilibré. Nous avons quand même 600 000 € de plus de coût d'énergie. Il a fallu faire des choix, et vous en avez critiqué certains. J'aimerais savoir où vous auriez trouvé des économies par rapport au budget que nous avons proposé, à hauteur de 387 000 €, sans fermer des services publics, ou fermer des salles, pour économiser l'énergie.

Monsieur BOUJLILAT : J'ai une proposition. Il y a au budget 387 000 € d'impôts supplémentaires, et il y a 385 000 € d'études. Vous enlevez les études, il reste 2 000 €. Voilà, et cela, c'est sans obérer le service public.

Fermer des salles, vous l'avez déjà fait. Vous fermez déjà des salles. Nous n'allons pas fermer des salles que vous avez déjà fermées.

Oui, nous avons, pour notre part, une autre manière de voir la gestion du budget. 385 000 € d'études, 116 000 € de prestations de service supplémentaires. D'autres dépenses dispendieuses qui, de notre point de vue, n'auraient jamais dû être inscrites.

Oui, on peut, en améliorant le service…

En plus, vous êtes hardie de dire cela : c'est vous qui baissez la masse salariale ! C'est vous qui dégradez le service public.

Voilà les solutions que nous pouvons apporter, sans que cela dégrade le service public.

Votre réponse, elle me convient, dans le sens où, au moins, vous ne pouvez pas vous cacher en disant « si vous avez payé 387 000 € d'impôts supplémentaires, c'est à cause de l'État. » L'État augmente les valeurs locatives de 7,1 %, mais vous avez la possibilité de baisser de - 7,1 % de manière à ce que les Cosnois ne paient pas plus. Oui, les taux sont les mêmes. Mais les Cosnois vont payer plus. Et vous avez la possibilité de baisser les taux, pour que les Cosnois ne paient pas plus. C'est un choix que vous ne faites pas. Dont acte.

Monsieur LIENHARD : À ce moment-là, nous actons que nous ne faisons pas de maison de santé. Je pense que les Cosnois ne seront certainement pas contents de ça. Il nous faut absolument une maison de santé. C'était comme l'hôpital ; c'était prioritaire ici. Si on n'a pas les structures de santé à Cosne, la ville se dégrade, on le sait très bien. C'est donc une priorité pour nous, aussi.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les taux suivants pour l'année 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,55%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	81,90%
Taxe d'habitation	11,62%

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques.

Délibération adoptée à la majorité.

Monsieur BOUJLILAT : Juste une remarque. Dans les comptes rendus, lorsqu'il est indiqué « Adopté à la majorité », je souhaite que l'on mette qui a voté contre, et qui s'est abstenu, à chaque fois, car on ne le sait jamais. Dans les derniers comptes rendus, cela ne revient plus. J'aimerais bien que cela soit précisé, s'il vous plait.

VII-V Subventions

13. Attribution d'aides en faveur de la transition écologique

Monsieur BONNET : Depuis le 8 décembre 2022, un nouveau règlement a été mis en place pour accompagner de nouvelles formes de mobilité. Au sein de la Ville de Cosne, nous accompagnons les acquisitions par les Cosnoises et les Cosnois de différents types de vélos (avec ou sans assistance électrique, vélos cargos, vélos pliants, vélos adaptés) ou bien l'électrification de vélos standard.

Il vous est proposé de valider l'attribution d'aides à trois habitants :

- Aide de 150 € à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à M. MODIN
- Aide de 300 € pour un vélo à assistance électrique à Mme HANOUN
- Aide de 239,70 € pour un vélo pliant à assistance électrique à M. JAUBERT.

Pour un montant total de 689,70 € sur cet engagement financier.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les aides mentionnées dans le tableau joint en annexe,

- **DIT** que les crédits sont inscrits à la section d'investissement du budget 2023 de la Ville.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14. Subvention Fonds Façade – Attribution d'une aide pour un ravalement de façade

Monsieur LIENHARD : Nous vous proposons le versement d'une subvention d'équipement au bénéficiaire de l'opération qui a été réalisée au 66 rue Saint-Agnan à Cosne, pour une opération de travaux plafonnée à 6 097,96 € TTC. L'aide de la Ville représente 25 %, soit 1 524,49 € TTC.

C'est la première demande de subvention pour le Fonds Façade 2023.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accorder la subvention d'équipement conformément au tableau annexé à la délibération.

- DIT que la dépense est prévue sur le chapitre « 204 - subventions d'équipement versées » du Budget 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15. Subvention de fonctionnement et d'équipement aux associations

Monsieur LIENHARD : Nous passons au point sur les subventions de fonctionnement et d'équipement aux associations.

Madame BOREL : Juste pour indiquer que je ne participerai pas au vote concernant la subvention aux Amis de l'hôpital, puisque je suis trésorière de cette association.

Monsieur LIENHARD : J'allais justement poser la question. J'allais justement inviter les personnes ayant des possibilités de conflits d'intérêts au titre des subventions de fonctionnement et d'investissement répertoriées dans le tableau à se manifester.

Madame TABBAGH : Je ne participerai pas au vote.

Monsieur LIENHARD : Je note aussi M. MARASI, Mme COLONEL. Pas d'autres personnes ?

Dans le cadre de son budget principal de l'exercice 2023, le Conseil municipal est appelé à voter des subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations.

Il est proposé ce soir d'attribuer une partie des enveloppes prévues au BP 2023 comme inscrit dans le tableau.

Voulez-vous que je les cite toutes ? Ou bien les avez-vous en tête ? Non ?

Y a-t-il des questions ?

Monsieur BOUJLILAT : J'ai une seule question sur l'enveloppe sports portée à 10 000 € ? Quelle est la finalité de cette enveloppe ?

Monsieur PONSONNAILLE : Ce sont les 10 000 € dont nous avons parlé tout à l'heure, lorsqu'il a été question de l'accession en National 3. S'il y a maintien, il y aura une délibération pour l'affectation ; c'est la raison pour laquelle c'est une enveloppe. C'est exactement comme pour une enveloppe « projets » ; cela veut dire qu'il y aura forcément délibération, si l'équipe se maintient et qu'il y a ces 10 000 € qui sont versés. En revanche, si l'équipe ne se maintient pas, cette enveloppe ne sera pas utilisée ; comme l'enveloppe « projets » qui peut aussi ne pas être utilisée dans sa totalité. C'est porté dans une rubrique mentionnée « enveloppe », parce que cela nécessitera une délibération au cas par cas.

Monsieur BOUJLILAT : Franchement, j'ai vraiment du mal… Je voudrais vraiment que l'on puisse m'expliquer… Vous êtes en conflit d'intérêts, vous ne le pouvez pas. Mais j'aimerais qu'on m'explique : l'année dernière, en juin, on a voté 10 000 € pour l'accession en National 3 ?

Monsieur PONSONNAILLE : C'est 10 000 € et 10 000 €, car le calcul se fait sur l'année civile, mais on est sur une saison sportive. Le premier semestre d'une année civile correspond à la deuxième partie d'une saison sportive. On est bien d'accord ?

Monsieur BOUJLILAT : Excusez-moi. Il n'y a que pour une section sportive que vous fonctionnez comme cela. Et là, ça commence à faire beaucoup. L'année dernière, on a voté 10 000 € pour l'accession. Dans le cadre du budget de cette année, on a une ligne où on voit écrit « UCS Football - 19 000 € », puis une autre, « UCS Football – Accession N3 : 10 000 € ». On a encore 10 000 € ? En fait, on n'est donc pas à + 10 000 € par an, on est à + 20 000 € ? Monsieur PONSONNAILLE, sur le milieu sportif, on raisonne en saison, mais ici on est dans l'exercice du budget municipal. C'est du 1er janvier au 31 décembre. Sur cette période, ce sera au total quelle somme ?

Monsieur PONSONNAILLE : Ce sera 10 000 € si fin juin l'équipe ne se maintient pas. C'est la raison pour laquelle il y a une enveloppe d'attente. Si l'équipe se maintient, il y aura effectivement une enveloppe de 10 000 € supplémentaire. C'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

Monsieur BOUJLILAT : C'est donc 20 000 € par an ?

Monsieur PONSONNAILLE : Cela peut être 20 000 € par an… Monsieur BOUJLILAT, c'est vous-même qui l'avez dit tout à l'heure. Si le club se maintient deux années successives, cela fera effectivement 20 000 € par an. S'il ne se maintenait pas, ce sera 10 000 € acquis puis cela retombe à zéro. Mais cela a toujours été clair dès le début. Enfin, il me semblait.

Monsieur BOUJLILAT : Non. Nous allons tout reprendre, mais pas ce soir. Au début, c'était une subvention exceptionnelle pour acheter en plus un minibus. Je voudrais juste comprendre quelle est la vraie somme. Vous dites que, s'ils redescendent, il y a 10 000 € qui restent sur les 20 000 €. J'avais compris que ça fonctionnait comme le Conseil départemental : accession N3, 10 000 € en plus, et ensuite 10 000 € tous les ans. J'avais cela dans ma tête. L'année dernière, en fait, c'est 10 000 € supplémentaires pour la montée en N3. Vous faites voter 10 000 € de manière à ce que, finalement, ce soit 10 000 € acquis en plus. Vous mettez une enveloppe pour 10 000 € s'il y a maintien. Donc, en fait, c'est + 20 000 €.

Monsieur PONSONNAILLE : Cela a peut-être été mal expliqué, ou mal compris. Je vais essayer d'être très clair. Sur une saison complète, c'est 10 000 € sur l'année civile précédente, et 10 000 € sur l'année civile suivante. Cela a peut-être été compris comme une prime d'accession, mais c'est une prime de fonctionnement. On pourra expliquer davantage les aspects liés au bus ultérieurement. On est sur un exercice « saison » de 20 000 €, qui se répartit ainsi : 10 000 € sur une année civile, et 10 000 € sur l'autre année civile. Ce n'est pas une prime d'accession, mais une prime de fonctionnement par rapport au budget de National 3. Par ailleurs, on est en dessous de la subvention accordée par Nevers au FC Nevers qui est en régional 2. Ce n'est donc pas une subvention qui est anormalement élevée. Dans le cadre des subventions attribuées aux associations sportives, il y a peut-être matière à revoir certains éléments. Ce n'est pas la section qui est la plus dotée par rapport à son

effectif, au nombre d'équipes. Par contre, je confirme que nous sommes bien sur une saison à 20 000 €, à raison de 10 000 € par année civile.

Monsieur BOUJLILAT : Nous avons voté le budget avec 10 000 € ; c'est dans le tableau. S'il y a maintien, c'est 10 000 € supplémentaires. Donc ce n'est pas par saison…

Monsieur PONSONNAILLE : C'est 20 000 € par saison de National 3. Mais, si, sur une année civile, vous avez six mois de National 3 et six mois de régional 1, ce ne sera plus que 10 000 €. Cela paraît simple.

Monsieur BOUJLILAT : Franchement, je n'avais pas compris ça. Je viens d'apprendre une chose supplémentaire.

Monsieur PONSONNAILLE : C'est vous qui… Tout à l'heure vous avez parlé des 20 000 €. Vous l'aviez donc assimilé.

Monsieur BOUJLILAT : Il est bon de bien dire les choses dès le départ et de les assumer. Là, s'ils descendent en régional, c'est donc - 20 000 € ? C'est bien cela ? Il faut dire les choses clairement dès le départ. Les budgets municipaux ne fonctionnent pas par saison sportive. Pour tous les clubs sportifs, ce serait plus juste, mais on ne peut pas raisonner ainsi ; l'orthodoxie budgétaire, il faut la respecter. C'est en année. On veut savoir combien on paie en plus tous les ans. C'est 20 000 € dans ce cadre-là.

Monsieur PONSONNAILLE : On est d'accord.

Monsieur LIENHARD : Le sport, lui, il fonctionne de la même façon que les scolaires. C'est une partie sur l'année et puis une autre partie sur l'autre année ; c'est logique. Un budget fonctionne sur l'année civile.

Monsieur BOUJLILAT : C'est ce que j'essaie d'expliquer. Ce n'est pas à moi qu'il faut l'expliquer. Il faut l'expliquer à votre collègue, et pas à moi. C'est une année civile. Aux scolaires, vous ne donnez pas une dotation… C'est comme si vous disiez que le budget scolaire, c'est tant ; et qu'en septembre, si on a une classe supplémentaire, on augmente…

Monsieur LIENHARD : Y a-t-il d'autres questions ?

Madame TABBAGH : Le tableau rappelle le point sur l'aide à l'installation d'un médecin. En 2022, c'était la troisième année pour M. MONASSON, et c'était la deuxième pour M. DE LA GRAVIERE. En 2023, c'est la troisième année pour M. DE LA GRAVIERE.

Monsieur LIENHARD : Merci pour ces précisions.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** les modifications indiquées précédemment et dans les tableaux annexés à la présente délibération.

- **DIT** que ces dépenses sont prévues sur le chapitre « 65 – Subventions de fonctionnement versées » et « 204 – Subventions d'équipement versées » du Budget 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VII/X Divers

16. Affectation des dépenses rentrant dans l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Madame TABBAGH : Il s'agit d'une mise en conformité. L'objet de cette délibération est de préciser ce que contient exactement l'article « Fêtes et cérémonies », point dont nous n'avions pas encore délibéré suffisamment clairement.

Conformément à l'article D 1617-19 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé aux collectivités territoriales de délibérer afin de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », ceci en conformité avec l'instruction budgétaire et les dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Vu les crédits ouverts au budget 2023 à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », il est proposé de pouvoir engager et procéder au mandatement des sommes affectées à l'article 6232 dans les conditions suivantes, les événements étant toujours réalisés à l'initiative de Monsieur le Maire :

- Les réceptions communales comme les cérémonies des vœux, les vins d'honneur, les inaugurations et les autres manifestations,
- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements, et notamment lors des mariages, décès, naissances, baptêmes républicains, récompenses sportives, culturelles, militaires, ou lors de réceptions officielles.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc.)
- Les prestations de spectacles, troupes culturelles, concerts et les frais liés à leurs prestations.
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la commission des finances, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans les conditions définies ci-dessus.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur BOUJLILAT : C'est la première fois que nous votons ce type de délibération. Est-ce par rapport à la nouvelle nomenclature ?

Madame TABBAGH : Non, ce n'est pas par rapport à la nouvelle nomenclature ; c'est une mise en conformité. Nous aurions dû déjà avoir délibéré à ce sujet-là dans le passé. Effectivement, c'est une délibération qui est obligatoire pour spécifier le contenu de l'article 6332.

Monsieur BOUJLILAT : Je n'ai pas compris qui n'avait pas pris part au vote à la délibération précédente. Pourriez-vous préciser à nouveau le nom des personnes, s'il vous plait ?

Monsieur LIENHARD : N'avaient pas pris part au vote précédemment : Mme BOREL, Mme COLONEL, M. MARASI, Mme TABBAGH.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans les conditions définies ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VIII - DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

VIII/IX – Culture

17. Convention de partenariat entre les établissements et associations participant à la manifestation « Garçon, la note » 2023 et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Monsieur LIENHARD : La manifestation « Garçon, la note » sera organisée du 5 juillet au 18 août 2023, afin de dynamiser la vie de quartier et de renforcer le lien social entre les habitants. Les soirées ouvertes gratuitement au public doivent transformer les terrasses des bars et cafés en espaces scéniques afin de permettre aux musiciens et chanteurs de se produire.

Pour mettre en place cette édition 2023, une convention de partenariat sera conclue avec les bars, cafés et associations qui participeront à hauteur de 150 € par concert.

Nous avons eu les avis favorables des commissions des affaires culturelles et des finances.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec les partenaires.

Y a-t-il des questions ?

Madame QUILLIER : Nous tenons à vous remercier pour avoir retenu notre point de vue de l'an dernier au sujet des périodes et du calendrier. Juillet et août, c'est parfait. Nous vous remercions tous

d'avoir écouté notre point de vue. C'est bien pour nos concitoyens de travailler comme cela ; c'est parfait. La politique politicienne, on n'a pas le temps ; on n'a pas du temps à perdre avec ça. Y en a ras le bol ! Pendant ce temps-là, le temps, c'est de l'argent, et on le perd. C'est tout ce que j'ai à dire.

Monsieur LIENHARD : Merci, Madame QUILLIER, de cette note positive.

Monsieur BOUJLILAT : Je m'associe totalement aux propos qui viennent d'être tenus par ma camarade Pascale QUILLIER. Je souhaitais indiquer qu'il y a du progrès par rapport au retrait qu'il a pu y avoir l'année dernière, et par rapport au fait d'avoir remis des dates au mois d'août. Vous vous êtes rendu compte que, finalement, il pouvait y avoir de la vie au mois d'août, et qu'il fallait remettre un peu de vie culturelle, fraternelle ; c'est le sens de « Garçon, la note ». Je tiens à rendre un hommage appuyé à Pascal JAILLET, qui a pu mettre en place ce dispositif en 2010. On a 20 dates sur des mercredis, jeudis et vendredis. Un petit effort pourrait être fait pour essayer d'arriver aux 32 dates qu'il pouvait y avoir lorsque nous avions mis en place ce dispositif – cela trouvait toujours son public – et pour rajouter peut-être l'année prochaine les lundis et mardis, qui rencontreraient aussi leur public. Je pense qu'il est important de revenir à un niveau qui est assez important. Ici même, lors de « Imagine la jeunesse », il y a quelques semaines, des jeunes ont dit leur souhait qu'il y ait plus de musique et de manifestations l'été, et qu'ils en avaient besoin. Il faut aller encore plus vers les manifestations culturelles en période estivale.

Monsieur BONNET : Il m'a semblé que ce seraient plutôt les grands concerts que les jeunes ont soulevés, lors d'« Imagine la jeunesse ». Ce n'est pas forcément les animations de « Garçon, la note » qui répondent aux attentes de la jeunesse, en ce sens.

Juste pour expliquer la proposition qui avait été formulée en 2022. Ma collègue Béatrice BOULOGNE, qui est absente car souffrante, l'aurait expliqué beaucoup mieux que moi. L'an dernier, ce qui avait été testé était de mettre « Garçon, la note » sur juillet, et de construire une autre proposition culturelle sur le mois d'août, gratuite sans obligation de consommer, et autour de cirque et de spectacles de qualité, de projections, de nuit des étoiles, etc.

Cette année, nous revenons à cette proposition-là, autour de « Garçon, la note ». Si elle est concentrée sur 21 dates, c'est aussi dans le but de laisser la place aux cafés pour qu'ils aient leur propre programmation culturelle et de concerts. C'est aussi pour cette raison que le nombre de dates est compacté. Il y a plus de 13 ans, il n'y avait pas la même initiative et le même entrepreneuriat culturel de la part des cafés ; cela a beaucoup changé depuis. Nous laissons donc la place aux cafés pour prendre date et animer en complément. Je dirais que nous sommes en asymptote sur cette programmation. Espérons que « Garçon, la note » soit, l'année prochaine, encore plus réduit pour qu'on puisse faire d'autres propositions parce que les cafés auront pris pleinement leur place.

Madame LEROY : Je voudrais rejoindre les propos de Yannis BONNET. J'étais présente à « Imagine la jeunesse », et effectivement la jeunesse a réclamé des concerts, mais n'a pas du tout réclamé « Garçon, la note ». Ils ne se sentent pas concernés par « Garçon, la note » par rapport à leur âge, comme ils nous l'ont dit. Je voudrais aussi remercier Pascale QUILLIER : une phrase enfin positive dans la soirée ! Ça fait du bien au moral, entre parenthèses, après tout ce que j'ai entendu ce soir. Merci.

Monsieur BOUJLILAT : Qu'envisagez-vous de mettre en place, par rapport au souhait exprimé par la jeunesse, quant à des concerts ?

Monsieur LIENHARD : Une réflexion est en cours.

Monsieur BONNET : Je ne parlerai pas à la place de ma collègue. Mais il était intéressant d'entendre ce propos-là de la part des jeunes. Il était effectivement exprimé ce souhait, parmi d'autres propos, notamment sur les questions de mobilité, sur toutes ces questions qui ont été largement détaillées et illustrées par la jeunesse. Le sujet de l'offre culturelle, c'est un vrai sujet. Ce qui est important, c'est surtout de rappeler à la jeunesse toute l'offre qui existe sur la commune et sur l'ensemble du territoire. Le vrai sujet est vraiment de faire connaître tout ce qui existe. Vous avez voté ce soir 17 propositions plus larges, qui dépassent le champ culturel, mais qui s'adressent à la jeunesse au travers du contrat de ville. On a beaucoup à dire sur ce qui existe déjà, et c'est ça qui échappe malheureusement à la connaissance de la jeunesse aujourd'hui. Nous travaillons à une proposition spécifique.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre les bars, cafés et associations et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18. Convention de partenariat entre l'U.M.I.H. (Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie) et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la manifestation « Garçon, la note»

Monsieur LIENHARD : Dans le cadre de la manifestation « Garçon, la note », il est proposé de conclure une convention avec l'Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie (U.M.I.H.), de manière à régir les relations partenariales entre les deux parties, en vue, principalement, de participer au financement et à la communication de la manifestation « Garçon, la note ».

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'U.M.I.H. et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

19. Convention de partenariat entre C.H.R. Boissons et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la manifestation « Garçon, la note » 2023

Monsieur LIENHARD : Dans le cadre de la manifestation « Garçon, la note », il s'agit de conclure une convention avec C.H.R. Boissons, de manière à régir les relations de partenariat entre les deux parties en vue de participer au financement de la manifestation « Garçon, la note », principalement.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre C.H.R. Boissons et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

20. Avenant à la convention Application du Droit des Sols

Monsieur LIENHARD : Il s'agit du renouvellement de l'adhésion de la commune de Pougny au service instructeur ADS de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il s'agit de la dernière demande, les demandes des autres communes ayant été vues lors du Conseil dernier. Il est proposé de renouvellement la convention avec la commune de Pougny pour une nouvelle période de deux années à compter du 1er janvier 2023.

Le quorum constaté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **POURSUIVRE** la prestation de service confiée au service Application du Droit des Sols de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la Commune de POUGNY à compter du 01/01/2023.

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'avenant annexé précisant les articles modifiés soit la durée et les effets de la convention (article 8) ainsi que les conditions de sa dénonciation/résiliation (article 10) ; les autres dispositions prévues à la convention restent inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur LIENHARD : Nous avons terminé l'ordre du jour. Je souhaitais vous faire part de deux informations. Je passe la parole à M. BONNET.

Monsieur BONNET : La ministre Dominique FAURE se rendra à Nevers pour lancer la nouvelle phase d'« Action Cœur de Ville ». La Ville de Cosne est dans le dispositif « Action Cœur de Ville – phase 1 ». Monsieur le Maire a validé que la Ville de Cosne s'engagera dans la phase 2 du dispositif « Action Cœur de Ville » sur la période 2023-2026. Nous aurons l'occasion d'en parler en commission plus précisément, mais aussi en Conseil municipal, car il y aura des délibérations à prendre sur ce sujet.

En corollaire à la labellisation et à la programmation, il y a une opération de revitalisation de territoire, dispositif offrant des possibilités, notamment, pour tout ce qui couvre les politiques de l'habitat, d'outils juridiques, financiers, et surtout fiscaux offerts aux habitants. À ce titre, et compte tenu de certains projets structurants sur la ville, il est proposé de faire évoluer ce périmètre d'opération de revitalisation de territoire. Nous avons évoqué ce point en commission Attractivité. Nous aurons à prendre une délibération en juin. Ce périmètre évoluera plus largement au sein du centre-ville, et inclura aussi le périmètre du projet autour de l'hôpital.

Monsieur LIENHARD : L'ordre du jour étant épuisé et les informations ayant été données, je vous souhaite une bonne soirée. Merci à tous. À très bientôt.

Le Maire

Daniel GILLONNIER

Pour le Maire empêché
Gilbert LIENHARD, premier adjoint

Le Secrétaire de Séance

Frédéric CASSERA